



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Khartoum (République du Soudan), 4-8 décembre 2010

Cadre régional de priorités FAO pour le Proche-Orient

Table des matières

	Paragraphes
RÉSUMÉ	
I. Aperçu de la situation environnementale, sociale et économique dans la région du Proche-Orient	1 - 19
II. Défis posés à la sécurité alimentaire, à l'agriculture et au développement rural durables	20 - 46
III. Priorités principales de la région	46 - 80
IV. Mise en œuvre du cadre régional de priorités	81 - 93

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

Le contexte

La vision et les objectifs mondiaux visant à éliminer la faim, la malnutrition et la pauvreté ont reçu un nouvel élan dans la Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO, qui préconise une réorientation des efforts vers l'amélioration de la production alimentaire, le développement rural, les moyens de subsistance durables et la gestion efficace des ressources naturelles. Plus encore qu'ailleurs, cet infléchissement est particulièrement urgent et nécessaire dans la région du Proche-Orient, où toute une série de problèmes anciens et nouveaux ont multiplié les risques d'instabilité concernant l'offre alimentaire et de dégradation de l'environnement provoquée par une méconnaissance de l'incidence probable du changement climatique à moyen et long terme.

La Région du Proche-Orient comprend dix-huit pays¹ qui ont un patrimoine culturel commun et sont extrêmement différents, qu'il s'agisse de leurs niveaux de développement, de l'abondance de leurs ressources et du potentiel de leurs productions alimentaire et agricole. La Région est marquée par des écarts extrêmes entre les riches et les pauvres comme le montrent les indicateurs du revenu par habitant. Cependant, tous les pays qui la composent sont confrontés à des problèmes et des défis communs qui menacent leurs perspectives de développement. Il s'agit de la diminution des ressources en terres agricoles et en eau, du déséquilibre structurel entre les besoins alimentaires et la production alimentaire, de la difficulté croissante à trouver un équilibre entre la création d'emplois et de revenus et la croissance démographique, du recul de l'investissement dans le secteur rural, de l'accroissement des menaces résultant de la dégradation de l'environnement, des catastrophes naturelles et provoquées par l'homme et enfin de la menace qui pourrait découler du changement climatique.

Le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient a lancé, depuis le début de 2009, un processus de formulation d'un Cadre régional de priorités pour le Proche-Orient. L'objectif principal de ce cadre est de transposer le Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO dans des domaines d'action prioritaires régionaux en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et les buts des Membres dans la Région, en identifiant les besoins prioritaires de ces pays qui pourraient être satisfaits avec le concours de la FAO. Le Bureau régional pour le Proche-Orient est également censé appuyer la mise en place d'une plateforme de partenariats ambitieuse avec les gouvernements, les organisations régionales, la société civile, les institutions de l'ONU et les donateurs actifs dans la Région afin de relever conjointement les défis identifiés et d'aider les pays à obtenir des résultats tangibles dans la poursuite de leurs objectifs, qui sont d'éradiquer la faim et de promouvoir une agriculture et un développement rural durables.

Le présent document est fondé sur i) des notes concernant les priorités des pays et analysant les opportunités qui se présentent à l'agriculture, les défis qu'elle doit relever, la sécurité alimentaire et le développement rural; ces notes ont été préparées en 2009 en s'appuyant sur des processus consultatifs au niveau des pays; ii) des recommandations formulées lors des sessions récentes de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient et des commissions techniques régionales; et iii) des enseignements tirés des activités récentes et actuelles de la FAO dans la Région. Les priorités régionales recensées ont été débattues et soigneusement examinées lors d'une consultation régionale qui s'est tenue au Caire du 4 au 8 octobre 2010, à laquelle douze pays ont participé. Un récapitulatif des actions prioritaires examinées pendant la réunion consultative de cette conférence régionale est présenté à l'Annexe I.

¹ La région est composée de dix-huit pays dans les trois sous-régions que sont: l'Afrique du Nord (Maghreb) qui compte l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie; le Proche-Orient asiatique (Mashreq) qui compte l'Égypte, l'Iran, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Syrie; et celle des États du Golfe et le Yémen (GCC) qui compte l'Arabie saoudite, le Koweït, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Qatar, Oman et le Yémen.

La vision et les domaines d'action prioritaires régionaux

Conformément à celle, plus globale, de la FAO, la vision exposée dans le Cadre régional de priorités pour le Proche-Orient est d'améliorer la sécurité alimentaire dans cette région tout en assurant une gestion durable des ressources naturelles. La mission de la FAO dans la Région est de faire en sorte que les générations actuelles et futures ne souffrent plus de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté, notamment dans les zones rurales. Elle aidera donc les Membres à améliorer durablement la disponibilité alimentaire, à élaborer des cadres réglementaires et institutionnels pour l'agriculture, les pêches et les forêts, à protéger et valoriser les ressources naturelles, à encourager la production de connaissances et à renforcer les capacités institutionnelles. Le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient jouera un rôle de premier plan dans la coordination de la mise en œuvre du cadre régional de priorités et de son suivi. À cette fin, il coopérera étroitement avec les bureaux nationaux et sous-régionaux de la FAO dans la Région, avec les divisions techniques de l'Organisation à Rome et, le cas échéant, avec des partenaires issus des administrations gouvernementales, de la société civile et du secteur privé dans la Région, ainsi que du système des Nations Unies et de la communauté des donateurs. Les cinq domaines d'action prioritaires suivants sont, pour l'ensemble des dix-huit pays membres de la Région, des objectifs qui doivent faire l'objet d'une aide prioritaire de la FAO en 2010-2019.

- A. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Compte tenu d'une base de ressources naturelles fragile et limitée, d'une croissance démographique élevée et d'une demande alimentaire en constante augmentation, la Région du Proche-Orient est structurellement incapable de se nourrir elle-même. En outre, la prévalence de taux de pauvreté élevés dans certains pays et les modes de consommation alimentaires inadéquats sont des causes majeures de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les problèmes posés par la sécurité alimentaire dans cette Région sont assez particuliers, car elle compte des pays riches à déficit vivrier et des pays pauvres présentant des niveaux supérieurs de production alimentaire. Les objectifs principaux de ce domaine d'action prioritaire sont de réduire la faim et la malnutrition dans la Région conformément aux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation (SMA) et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en appuyant des initiatives nationales et régionales en matière de sécurité alimentaire. Les principaux outils et leviers utilisés sont l'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de collecte et de diffusion d'informations, en particulier la production de statistiques améliorées et fiables, l'aide apportée aux pays membres pour renforcer leurs capacités de formulation de stratégies, de politiques et de plans de mise en œuvre visant à réduire l'insécurité alimentaire et le chômage, la stabilisation des échanges en encourageant l'adoption de mesures de gestion des risques axés sur les marchés, la promotion de la collaboration interrégionale sur des questions d'intérêt commun. Les résultats escomptés sont l'amélioration des politiques et des stratégies concernant la gestion durable de la production animale et végétale, l'intensification et la diversification aux niveaux national et régional, le renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre de politiques et de programmes cohérents visant à éliminer les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et l'amélioration des capacités des pays membres à résoudre des problèmes de nutrition particuliers.
- B. Stimuler la production agricole et le développement rural pour améliorer les moyens de subsistance.** Il a été démontré dans de nombreux pays de la Région que l'agriculture pouvait jouer un rôle important dans le recul de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté rurale et du chômage. En Iran, en Égypte, au Maroc et en Algérie, par exemple, le secteur agricole a créé près de 20 à 50 pour cent des nouveaux emplois au cours des dernières années. L'agriculture reste un élément essentiel dans la préservation des moyens de subsistance des populations rurales et des personnes vivant dans des régions en développement. De nombreuses parties de la Région ont un potentiel extrêmement prometteur de production à forte valeur ajoutée, notamment les produits

horticoles, l'huile d'olive et les produits dérivés du poisson, pour lesquels il existe un marché émergent, interne et externe.

Les principaux objectifs de ce domaine d'action prioritaire sont d'augmenter la production et la productivité agricoles en recourant à des méthodes et des techniques efficaces de production alimentaire dans les domaines où il existe un avantage comparatif reconnu et une compétitivité réelle, de faciliter la diversification des activités créatrices de revenus pour les petits exploitants et d'améliorer l'accès aux marchés et de promouvoir l'ajout de valeur dans la filière agroalimentaire afin que l'agriculture puisse contribuer pleinement à la réduction de la pauvreté. Les principaux outils employés seront la promotion des nouvelles technologies et l'assistance technique au renforcement des capacités dans la production primaire, l'ajout de valeur secondaire et d'autres domaines des agro-industries. Les résultats escomptés sont l'amélioration de l'accès à l'alimentation, l'insertion sociale, l'amélioration des moyens de subsistance de la population rurale et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des pays pour i) analyser les évolutions des marchés agricoles internationaux, des politiques et des règles commerciales; ii) faire comprendre la nécessité d'identifier les débouchés commerciaux, renforcer les capacités en la matière afin de formuler des politiques et des stratégies appropriées et efficaces en faveur des pauvres; iii) élaborer des politiques participatives et n'excluant personne tenant compte de l'égalité hommes-femme dans l'agriculture et le développement rural; et iv) mettre en œuvre des institutions, des réglementations et des politiques pour renforcer l'impact du secteur agro-alimentaire et des agro-industries.

- C. Gérer durablement les ressources naturelles.** Le grave déficit en eau et en terres cultivables ainsi que la pression sur ces ressources et leur dégradation sont autant de facteurs qui compliquent au plus haut point leur gestion. Une gestion appropriée de la demande pourrait favoriser une répartition optimale de l'eau et des terres entre l'agriculture, l'élevage, les pêches et les forêts. Il faudrait, dans une première étape, adopter une démarche globale pour relever les défis auxquels la Région est confrontée et identifier des solutions opérationnelles. L'élevage et les pêches étant des ressources particulièrement importantes dans de nombreux pays de la Région, il est prioritaire à ce titre de protéger les parcours et les écosystèmes marins. Dans plusieurs pays, les forêts, bien que limitées, jouent un rôle important dans la préservation de l'environnement naturel et l'atténuation des effets du climat climatique. Faire un usage plus rationnel de l'eau et des terres en recourant aux nouvelles technologies permettrait d'accroître la production et de mieux exploiter ces ressources pour améliorer l'alimentation et atténuer la pauvreté. Des solutions comme la collecte de l'eau, la réutilisation des eaux usées et l'amélioration des parcours ont un fort potentiel dans de nombreux pays de la Région. Il conviendra à cet égard d'encourager la participation de toutes les parties prenantes à la planification et à la gestion de l'eau, des terres et des ressources génétiques et de promouvoir la coopération régionale dans la gestion des eaux transfrontières. Les objectifs principaux de ce domaine d'action prioritaire sont d'assurer la disponibilité d'une eau de qualité et d'autres ressources naturelles afin de les mettre au service de l'agriculture et de la sécurité alimentaire aujourd'hui et à l'avenir, de faire mieux connaître aux parties prenantes les technologies permettant d'économiser les ressources et de conserver les ressources génétiques et la biodiversité. Les résultats escomptés sont l'évaluation et le suivi au niveau régional, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, l'élaboration d'approches efficaces de la protection de la biodiversité, y compris l'établissement de partenariats, et l'accroissement de la participation des parties prenantes à la gestion durable des ressources naturelles rares.
- D. Réagir aux effets du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation.** Le changement climatique peut avoir des effets très divers sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la Région, notamment les variations des températures, les régimes des précipitations, les événements climatiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer. Ces bouleversements peuvent entraîner une aggravation de la pénurie d'eau, une dégradation des sols, des mauvaises récoltes, une réduction des parcours et d'autres couverts végétaux, une mortalité importante dans les cheptels animaux et un recul de la production de poisson de qualité. Les gouvernements, les institutions publiques et les exploitants agricoles, notamment les producteurs pauvres, doivent être

épaulés dans les efforts qu'ils déploient pour s'adapter au changement climatique. Les principaux objectifs de ce domaine d'action prioritaire sont d'améliorer les capacités nationales et régionales d'adaptation aux effets nuisibles du changement climatique. Les outils et leviers utilisés seront l'aide aux pays membres sous forme d'avis de politiques, l'assistance technique et le plaidoyer en faveur du changement. Les résultats escomptés sont l'amélioration apportée à la formulation des politiques et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines d'adaptation au changement climatique.

E. Se préparer et réagir aux situations d'urgence dans l'agriculture et l'alimentation. La Région est vulnérable à de nombreux types de catastrophes, naturelles et provoquées par l'homme. Ces fléaux s'ajoutent à la pauvreté et la faim chroniques et touchent ceux dont les capacités d'adaptation sont limitées. Quelques pays de la Région, comme l'Iran, l'Iraq, la Syrie et l'Algérie, ont pris les devants et adopté des mesures proactives de gestion des situations d'urgence en cas de catastrophes, mais d'autres sont en retard en la matière. Le renforcement des capacités nationales de réaction aux menaces et aux urgences concernant l'agriculture et l'alimentation doit être une composante à part entière des efforts déployés dans tous les pays de la Région pour éliminer la pauvreté et la faim. Les principaux objectifs de ce domaine de priorité sont de faciliter la transition entre des mesures axées uniquement sur des réponses d'urgence et des mesures plus larges de préparation incluant la détection rapide, la prévention et la réaction, et de lier ensuite le secours et le redressement au développement pour atténuer les effets à long terme. Il s'agit là d'une approche globale fondamentale qui permettra de faire face aux chocs récurrents et imprévus que connaît l'offre alimentaire dans des situations de catastrophes naturelles comme la sécheresse ou les maladies et dans des contextes de tensions économiques comme les variations brutales de l'offre et de la demande qui créent de graves dysfonctionnements sur les marchés. Les outils et leviers utilisés sont des systèmes d'informations efficaces, le plaidoyer et l'assistance technique, la collaboration et le partenariat dans le cadre des mécanismes régionaux, l'établissement de réseaux au plan régional et le renforcement des capacités. Les résultats escomptés sont des plans parfaitement élaborés et des institutions mieux préparées aux menaces et aux situations d'urgence concernant l'agriculture.

Outre les domaines d'action prioritaires régionaux, le cadre régional de priorités comprend des thèmes transversaux, notamment le développement rural, la production de connaissances et leur mise en commun, l'égalité entre les sexes et la coopération régionale, qui seront autant d'actions à l'appui des résultats régionaux.

Modalités d'exécution

Dans le cadre des priorités régionales décrites ci-dessus, le Bureau régional pour le Proche-Orient et les réseaux de la FAO dans la Région contribueront aux résultats organisationnels et aux objectifs stratégiques figurant dans le Cadre stratégique de la FAO, selon l'approche axée sur les résultats. Les fonctions essentielles de la FAO qui seront principalement utilisées sont les suivantes: a) suivi et évaluation des tendances et des perspectives à moyen et à long termes; b) collecte et communication d'informations, de connaissances et de statistiques; c) élaboration de normes et d'instruments internationaux; d) options et conseils sur les stratégies et politiques; e) appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités; f) plaidoyer et communication; g) interdisciplinarité et innovation; h) partenariats et alliances. L'exécution sera facilitée par la mise en place de groupes de travail thématiques autour de trois domaines essentiels: a) les systèmes agricoles et alimentaires; b) l'assistance en matière institutionnelle, sociale et économique; et c) les ressources naturelles et le changement climatique. Après adoption par les pays membres, le cadre régional de priorités sera transposé dans des plans d'action opérationnels contribuant aux différents résultats stratégiques hiérarchisés de la FAO, qui figureront dans le Programme de travail et budget sous-régional et régional à partir de 2012. Le cadre régional de priorités servira également à élaborer des cadres de programmation par pays et des plans de travail par pays. À compter de 2012, un suivi régulier permettra d'identifier les

réalisations, les facteurs de succès, les obstacles, les enseignements tirés ainsi que les actions qui devront être conduites pour améliorer le fonctionnement des programmes, conformément aux systèmes de suivi et d'établissement de rapports axés sur les résultats qui sont actuellement développés et déployés par l'Organisation.

Des bureaux sous-régionaux pour le Proche-Orient asiatique et le Golfe seront établis et dotés en effectifs, ce qui renforcera considérablement les capacités de la Région. Les approches opérationnelles en vigueur dans la Région seront révisées afin de promouvoir les activités interdisciplinaires et l'accent continuera d'être placé sur l'atteinte des résultats organisationnels identifiés dans le cadre régional de priorités.

Instrument souple et réactif, le cadre régional de priorités sera revu tous les deux ans afin d'inclure tout fait nouveau résultant des programmes de pays, des changements dans les priorités stratégiques de la FAO, ou à la demande des pays membres de la Région.

I. APERÇU DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION DU PROCHE-ORIENT

Croissance économique et démographique

1. La Région du Proche-Orient comprend dix-huit pays qui ont un patrimoine culturel commun et sont extrêmement différents, qu'il s'agisse de leurs niveaux de développement ou de l'abondance de leurs ressources. Comptant une population estimée au total à plus de 395 millions d'habitants, la Région représente 6 pour cent de la population mondiale et sa démographie connaît un taux de croissance moyen annuel de 2,2 pour cent, l'un des plus élevés du monde.
2. À quelques rares exceptions (surtout les pays du Golfe), les populations rurales représentent entre un tiers et plus de la moitié de la population totale des pays de la Région. Selon la FAO, la population rurale représente en moyenne 33,8 pour cent de la population totale en Afrique du Nord (42 pour cent au Maroc et 41 pour cent en Algérie), 38 pour cent dans le Proche-Orient asiatique (58 pour cent en Égypte et 50 pour cent en Syrie), et seulement 20,6 pour cent dans la sous-région du Golfe (la seule exception étant le Yémen, avec 71 pour cent). La population rurale a reculé considérablement au cours des dernières décennies car les migrations vers les villes se sont intensifiées.
3. La Région détient les deux tiers des réserves de pétrole mondiales mais le stock des ressources naturelles n'est pas équitablement réparti. Le PIB par habitant dans la Région varie nettement entre les pays. En 2007, le PIB par habitant s'échelonnait de 843 USD (Mauritanie) à 62 451 USD (Qatar). Entre 2001 et 2008, la croissance économique était également très inégale selon les pays. Elle était en effet inférieure à 4 pour cent en Algérie et en Arabie saoudite, par exemple, et supérieure à 12 pour cent par an au Qatar. Malgré ces taux de croissance non négligeables, le taux de chômage reste très élevé à cause de la forte dynamique démographique.
4. Malgré les richesses immenses produites par l'industrie pétrolière, les résultats économiques de la Région sont restés modestes pendant la période 1970-2000². Suite à de profondes réformes commerciales et macro-économiques, la croissance de l'économie a décollé depuis 2001, atteignant une moyenne de 5,2 pour cent pendant la période 2001-2008. Entre 2001 et 2008, le taux de croissance du PIB a légèrement fluctué entre les sous-régions. La sous-région du Golfe et celle du Proche-Orient asiatique ont affiché respectivement 5,5 et 5,4 pour cent. Le taux de croissance de la sous-région de l'Afrique du Nord, quant à lui, s'est situé en moyenne à 4,7 pour cent pendant la même période. Malgré ces améliorations importantes, la croissance de la région est encore inférieure à celle des pays à revenu intermédiaire très performants.

Principaux aspects et résultats du secteur agricole

5. Malgré les contraintes pesant sur les ressources naturelles et l'urbanisation rapide, le secteur agricole continue de jouer un rôle important dans l'économie de la région car il contribue à la production, à l'emploi, à la balance commerciale et à la sécurité alimentaire. Sa part dans le PIB, bien qu'en recul, demeure néanmoins supérieure à 10 pour cent dans la plupart des pays non producteurs de pétrole. De 2001 à 2008, l'agriculture a contribué approximativement à plus de 10 pour cent du PIB régional et emploie, en moyenne, 21 pour cent de la population active. Dans de nombreux pays, ce secteur est la principale source des moyens de subsistance de la majorité de la population.

²FMI, Challenges of growth and Globalization in the Middle East and North Africa. 2003

6. Les principaux sous-secteurs de l'agriculture sont l'agriculture, l'élevage, les forêts et les pêches. La superficie des terres arables et des cultures permanentes est estimée à 83 millions d'hectares, ce qui représente approximativement 15 pour cent de la superficie totale des terres agricoles de la Région³. Ce pourcentage varie: il est le plus faible (moins de 3 pour cent) en Arabie saoudite, en Mauritanie et au Yémen et le plus élevé dans des pays comme l'Égypte, la Tunisie et l'Iraq, qui comptent plus de 50 pour cent de terres agricoles arables. Trente-deux pour cent seulement des terres arables sont irriguées mais elles contribuent à plus de 50 pour cent de la production totale dans la Région. Les cultures de céréales, principalement le blé et l'orge, ainsi que le riz et le sorgho dans certains pays, sont les cultures dominantes, suivies des plantes fourragères et des olives. En termes de valorisation, les céréales sont les cultures les plus importantes dans des pays comme l'Égypte, l'Iran, le Maroc et la Syrie, alors que les cultures horticoles ont, toutes proportions gardées, plus de poids dans des pays comme la Tunisie, le Liban et la Jordanie.
7. Les systèmes agricoles prédominants sont les systèmes irrigués, les systèmes mixtes des hautes terres, les systèmes pluviaux mixtes, les systèmes en culture sèche, les systèmes en milieu aride, les systèmes artisanaux côtiers et l'agriculture en milieu urbain. Dans plusieurs pays de la Région, le pastoralisme nomade traditionnel a été remplacé par une agriculture mécanisée moderne. Le secteur traditionnel de l'élevage, cependant, contribue toujours de manière importante aux moyens de subsistance de nombreuses personnes, y compris les petits producteurs sédentaires et les éleveurs nomades. Dans certains pays, ces populations reçoivent des subventions, dans d'autres des programmes d'amélioration des parcours sont mis en œuvre en s'appuyant sur des coopératives de gestion des parcours et des réglementations encadrant l'utilisation des parcours.
8. La petite production alimentaire est devenue beaucoup moins rémunératrice pour les ménages ruraux pauvres dans la Région. Les petits exploitants dépendent donc énormément de la vente de leur force de travail pour faire vivre leurs familles. Même les familles possédant entre 1 et 2 hectares tirent près d'un tiers de leurs revenus de la vente de leurs services sous forme de main-d'œuvre. Il est donc urgent de trouver de nouvelles possibilités d'emplois et de revenus non agricoles pour le développement rural et l'amélioration du bien-être. On notera par ailleurs que l'agriculture péri-urbaine et urbaine contribue d'une manière importante aux besoins alimentaires des pauvres des zones urbaines.
9. L'élevage⁴ joue un rôle déterminant dans les économies de la Région. À l'exclusion de la volaille, les populations d'animaux domestiques ont plus que doublé au cours des quarante dernières années. Le cheptel de volailles, quant à lui, a été multiplié par neuf pendant la même période. La valeur des produits de l'élevage représente entre 30 et 50 pour cent de la production agricole. Cette part devrait continuer à augmenter, le sous-secteur de la volaille étant la composante connaissant la croissance la plus rapide. L'élevage contribue beaucoup aux moyens de subsistance de la population de la Région et fait vivre une grande partie des pauvres sans terre et des paysans marginalisés, notamment dans les régions arides et semi-arides, ainsi que les pauvres vivant dans les grandes villes. L'apport de l'élevage à la sécurité alimentaire et à la nutrition est important car il est une source de protéines d'excellente qualité dans les régimes alimentaires. En outre, les animaux représentent une solution de substitution à l'épargne ainsi qu'une assurance

³ Selon la définition de FAOSTAT, les terres agricoles sont la somme a) des terres arables b) des cultures permanentes; et c) des prairies et pâturages permanents.

⁴ Au sens large, le bétail pourrait inclure tous les animaux domestiques ou domestiqués, y compris la volaille. Ce terme est pourtant utilisé différemment selon les textes. Lorsqu'il est question de bétail et de volaille, le bétail désigne en général (pour la région) les buffles, les chameaux, les bovins, les caprins, les porcins et les ovins, tandis que la volaille désigne les poulets, les canards, les oies, les pintades, les pigeons, les dindes et d'autres oiseaux.

contre les risques, notamment pendant les mauvaises récoltes ou en cas de sécheresse aggravée. Dans certains environnements, il est également une source d'énergie tractée et de transport. On notera cependant que la Région est de plus en plus dépendante des importations d'aliments pour animaux pour assurer ses besoins. Un certain nombre de contraintes, y compris les conditions climatiques et environnementales, la faible productivité, les maladies animales, l'accès médiocre aux marchés, l'imprévisibilité des fournitures d'intrants, les conflits et l'insécurité entravent le développement de ce secteur. Près de 90 pour cent de toutes les espèces animales de la région sont élevées sur des terres arides, ce qui constitue une ressource précieuse encore inexploitée pour une adaptation future au changement climatique.

10. La région du Proche-Orient englobe de vastes zones géographiques dispersées composées d'écosystèmes et de milieux aquatiques tant marins que d'eau douce très variés du point de vue des caractéristiques et de la complexité. La productivité des pêches et de l'aquaculture dans la Région dépend de ressources naturelles et écosystémiques qui sont souvent partagées avec d'autres pays côtiers. Le débarquement des pêches de capture marines a augmenté depuis les années cinquante, passant de moins de 500 000 tonnes à près de 3 000 000 de tonnes en 2007. La production aquacole, qui était pratiquement inexistante dans les années 80, affiche une courbe ascendante particulièrement remarquable depuis la fin des années 90. La consommation de poisson par habitant est nettement inférieure à la moyenne mondiale (16,4 kg). Les chiffres des échanges commerciaux de 2007 indiquaient une balance commerciale positive concernant le poisson et les produits issus du poisson.
11. La productivité agricole est très diverse selon les pays et la période considérée, ce qui laisse supposer que des améliorations sont possibles. Mesurée à l'aune de la valeur ajoutée agricole par travailleur, la productivité a plus que doublé en Égypte et au Maroc au cours des quarante dernières années, et elle est restée identique au Yémen et en Mauritanie. Bien que certains pays de la Région aient accompli des progrès notables en termes de productivité agricole et de croissance globale du secteur agricole, les résultats affichés par l'agriculture dans de nombreux pays restent en deçà de ce qu'ils sont dans d'autres régions.
12. Il est donc crucial d'investir dans l'agriculture pour améliorer la productivité. Les données concernant le stock de capital montrent que dans de nombreux pays, ce stock est en surtout constitué par le foncier et le bétail et moins par les infrastructures, les outils, les machines, et les bâtiments. Les pays de la Région montrent également de grandes disparités en matière d'intensité de capital. Mesurée à l'aune du stock de capital par travailleur, l'intensité de capital n'a pas montré d'amélioration remarquable dans les pays, à l'exception de l'Arabie saoudite.
13. Le niveau d'intégration économique dans la Région reste extrêmement faible. Cela s'explique, en particulier, par l'absence de mesures incitatives, la présence continue d'obstacles au commerce, la médiocre performance de certains secteurs, la diversification relativement limitée de la production et des exportations, et le manque de complémentarités entre les secteurs agricoles. Malgré les nombreux accords de coopération en matière d'investissement et de commerce adoptés et mis en œuvre dans la Région, la part des échanges agricoles intrarégionaux dans le commerce agricole total est restée inférieure à 15 pour cent et concentrée dans quelques pays⁵. La structure des produits du commerce agricole intrarégional est également caractérisée par sa concentration sur un petit nombre d'articles. Au cours des vingt dernières années, les

⁵ L'Algérie, par exemple, est le partenaire le plus important de la Tunisie dans la Région, pour les exportations et les importations. Oman, en revanche, importe la plus grosse partie de ses produits agricoles régionaux de deux pays voisins, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis. Une telle concentration peut être expliquée par des questions de proximité et de géographie.

animaux vivants, la viande, le poisson et les produits issus du poisson ont été en grande partie dirigés vers les marchés régionaux tandis que les légumes, les fruits et des matières premières agricoles comme le coton ont fait clairement l'objet d'échanges extrarégionaux.

Pauvreté et insécurité alimentaire

14. La pauvreté reste d'autant plus répandue qu'un quart de la population de la Région vit en dessous du seuil de pauvreté. Cela étant, de gros écarts existent entre les pays qui la composent. La pauvreté est beaucoup moins prévalente dans les pays dont les économies sont dominées par le secteur pétrolier, car l'importance de leurs budgets publics permet des transferts et des dépenses publics d'un niveau assez élevé. En général, la pauvreté reste corrélée à la disponibilité de l'emploi, à l'accès à l'éducation, aux prestations de santé et aux infrastructures de base.
15. Sous l'effet d'une forte croissance démographique, le chômage, notamment chez les jeunes urbains, est un puissant facteur de pauvreté urbaine dans la Région. La proportion de la main-d'œuvre sans emploi est l'une des plus élevée dans le monde et les projections à long terme pour le marché de l'emploi n'incitent pas à l'optimisme: selon certaines études, un individu sur deux en âge de travailler éprouvera des difficultés à trouver un emploi. Pour occuper les nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi et le grand nombre de chômeurs actuels, près de 5 millions d'emplois par an doivent être créés jusqu'en 2020. À l'heure actuelle, la création d'emplois ne suffit pas à répondre à la croissance de la main-d'œuvre, et même si le taux de chômage global peut reculer, il n'en reste pas moins excessivement élevé parmi les jeunes instruits. La migration accrue des hommes vers les villes et la féminisation de l'agriculture sont un nouveau problème important qui se pose dans la région, d'autant qu'il laisse les femmes rurales sans accès adéquat aux actifs productifs.
16. La pauvreté rurale est une caractéristique majeure de la pauvreté au Moyen-Orient, où près de 76 pour cent de pauvres vivent dans des zones rurales. Dans la plupart des pays, l'incidence de la pauvreté est deux fois plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines. L'extrême pauvreté est aussi extrêmement prévalente dans les zones rurales où elle est souvent associée à certains types de système de production, comme les systèmes mixtes des hautes terres du Yémen et du Maroc, et les systèmes mixtes de culture en terre sèche et les systèmes pastoraux d'autres pays de la Région. Dans tous les pays, la pauvreté faible et modérée est observée dans les régions irriguées, les pêcheries artisanales côtières, les systèmes artisanaux mixtes céréales/élevage, le système pluvial mixte de l'Algérie, de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie, et les systèmes en culture sèche (aride) de la plupart des pays.
17. Dans de nombreux pays, de larges segments de la population vivent en dessous ou près du seuil de pauvreté et n'ont pas accès à une consommation alimentaire équilibrée. Cela se traduit par la sous-alimentation et des carences en micronutriments dans les groupes de populations les plus vulnérables. Dans les pays touchés par un conflit, les taux de sous-alimentation ont fortement augmenté et le dépérissement chez les enfants âgés de moins de cinq ans dépasse désormais 50 pour cent. La sous-alimentation s'est aussi nettement accrue dans les pays à faible revenu comme le Yémen et la Mauritanie, voire dans des pays à faible et moyen revenu comme l'Égypte et l'Arabie saoudite. La sous-alimentation au Proche-Orient, cependant, coexiste avec des maladies chroniques liées à la suralimentation qui concernent, à des degrés divers, des personnes de tous les pays de la Région ainsi que les systèmes de santé nationaux. À ce propos, la région du Proche-Orient traverse une phase de « transition nutritionnelle » dans laquelle les problèmes liés à la sous-alimentation coexistent avec des maladies chroniques d'origine alimentaire, ce qui pèse sur les systèmes de santé, les finances publiques et les budgets des ménages.

18. Malgré son déficit alimentaire croissant, la Région est parvenue à traiter la dimension « disponibilité » de la sécurité alimentaire avec un certain succès au cours des décennies précédentes. La disponibilité énergétique alimentaire⁶ (DEA), qui est un critère de référence pour mesurer la sous-alimentation, montre que tous les pays de la Région ont notablement amélioré leur disponibilité alimentaire et que l'énergie disponible en 2005-2007 dans chaque pays était beaucoup plus élevée que les exigences minimales en la matière⁷.
19. La disponibilité par habitant des principaux groupes de denrées alimentaires a également connu une augmentation au cours des décennies précédentes. Elle a cependant été plus marquée dans certains pays de la Région que dans d'autres. Ainsi, l'augmentation de la disponibilité alimentaire par habitant a été la moins élevée dans les pays à faible revenu. L'importance de l'aide alimentaire et des filets de sécurité explique, en partie, la disponibilité alimentaire relativement élevée dans certains cas. Les politiques d'aide alimentaires, introduites pour la plupart dans les années 60, étaient répandues dans la Région⁸. Ces politiques ont réussi, dans certains pays, à maintenir les prix de denrées alimentaires stratégiques à des niveaux abordables pour les pauvres et les populations vulnérables. Elles constituent néanmoins une charge écrasante pour les finances publiques, qui n'est peut-être pas supportable à long terme. Des études récentes⁹ montrent également que les coûts d'opportunité qui leur sont associés sont élevés car ces politiques sont mal ciblées et engendrent des pertes et un gaspillage énormes. En outre, dans certains pays, les aides alimentaires ont poussé les populations, notamment les plus vulnérables, à consommer des produits à forte valeur énergétique et à faible densité nutritionnelle, comme le pain, l'huile et le sucre, ce qui aggrave le problème nutritionnel.

II. DÉFIS POSÉS À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, À L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLES

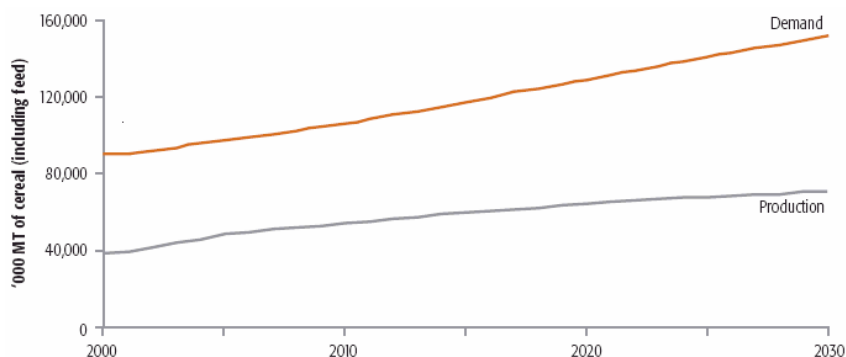
20. La Région doit relever des défis immenses si elle veut atteindre les objectifs de ses pays membres, qui sont d'éradiquer la faim, d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement rural tout en gérant et en utilisant ses ressources naturelles d'une manière durable et soucieuse de l'environnement. La persistance d'une croissance démographique élevée et l'amélioration de la prospérité économique exerceront une forte pression sur la demande de produits alimentaires très divers. Parallèlement, l'étranglement de la base des ressources naturelles (recul des nappes d'eau, dégradation des sols et désertification) et la baisse tendancielle de la croissance de la productivité sont autant de contraintes qui s'exercent sur la disponibilité alimentaire. Compte tenu des tendances actuelles, on estime que le déficit en céréales sera plus de deux fois plus élevé entre 2000 et 2030 (voire Figure 1). Ce déficit alimentaire croissant accentue la dépendance de la plupart des pays de la Région à l'égard des importations et leur vulnérabilité aux marchés internationaux et donc à d'éventuels chocs agissant sur les prix et les quantités de denrées alimentaires. En outre, pour s'adapter à l'augmentation de la main-d'œuvre disponible et réduire la pauvreté et la migration des ruraux vers les villes, la Région doit faire tout son possible pour accélérer le développement rural.

⁶ Auparavant apport alimentaire énergétique.

⁷ FAOSTAT 2010.

⁸ Certains pays ont récemment réformé leurs systèmes d'aide alimentaire en les remplaçant par des transferts d'espèces.

⁹ Mission d'évaluation interinstitutions (ONU) de l'incidence de la flambée des prix alimentaires sur l'Égypte. FAO. 2008.

Figure 1 - Demande de céréales/production prévue dans les pays arabes¹⁰

[NdT: légende: En milliers de tonnes de céréales (y compris l'alimentation animale, Demande, Production)]

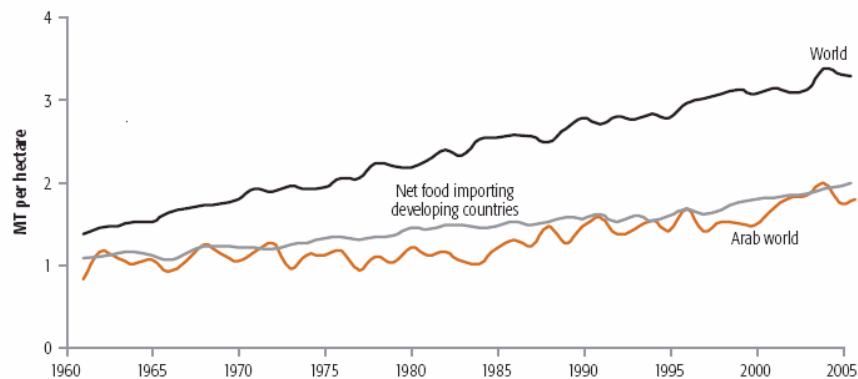
2.1. DISPONIBILITÉ DURABLE DE DENRÉES ALIMENTAIRES SAINES ET NUTRITIVES

Accroître l'offre alimentaire

21. Assurer la disponibilité durable de denrées alimentaires adéquates demeure le défi le plus important dans la Région. Mais pour accroître l'offre alimentaire intérieure d'une manière aussi efficace que durable, il faut trouver une solution aux nombreux problèmes qui maintiennent la production alimentaire à un niveau faible et stagnant, et notamment parvenir à redresser une productivité qui connaît un retard important. La productivité des pays de la Région est en effet bien inférieure à celle d'autres pays en développement importateurs de produits alimentaires et très en deçà des moyennes mondiales (voir la Figure 2). Les rendements céréaliers sont actuellement inférieurs de moitié à la moyenne mondiale et l'écart s'accroît¹¹. En outre, les pays doivent se procurer les devises nécessaires pour financer leurs besoins d'importations de produits alimentaires et réduire leur exposition à l'instabilité des marchés en améliorant l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et en utilisant plus efficacement des instruments financiers pour se prémunir contre les risques.

¹⁰ Banque mondiale et FAO (2009), Renforcer la sécurité alimentaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

¹¹ Les céréales incluent l'orge, le maïs, le millet, l'avoine, le riz, le seigle, le sorgho, le triticale, le blé et des céréales non spécifiées par ailleurs.

Figure 2 - Rendements céréaliers dans les pays arabes par rapport aux moyennes mondiales¹²

[NdT: légendes: Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, Monde, Monde arabe]

22. Malgré les investissements consentis dans le passé dans l'agriculture, la productivité du secteur reste faible, en particulier dans l'agriculture pluviale, un secteur qui est une alternative durable pour l'avenir compte tenu de la rareté des ressources hydriques. L'agriculture pluviale est pratiquée par près de 18 pour cent de la population agricole dans la Région mais elle n'occupe que 2 pour cent de la superficie des terres¹³. L'amélioration des rendements et les perspectives de gains supérieurs dans les zones pluviales sont des facteurs cruciaux pour les agriculteurs appauvris et marginalisés qui dépendent en grande partie de ce mode de culture. Les politiques qui appuient la gestion de l'eau, comme l'irrigation complémentaire et la collecte de l'eau dans les zones semi-arides, qui visent les brèves vagues de sécheresse pendant la période de végétation, peuvent déboucher sur une augmentation importante des rendements. En outre, les technologies qui permettent d'améliorer la prévisibilité de variables telles que le volume des précipitations pourraient renforcer la contribution de l'agriculture pluviale à la production agricole et à l'amélioration des moyens de subsistance.
23. Pour accroître la productivité d'une manière durable, la Région devra: i) accroître considérablement ses investissements dans la recherche et le développement, qui ne représentent, en moyenne, qu'un dixième de ceux des pays développés et qui sont inférieurs à ceux des pays à revenu moyen supérieur; ii) faire mieux connaître aux petits exploitants, hommes et femmes, et aux institutions agricoles, y compris les organisations de producteurs, les avantages et l'application pratique des technologies de la production animale et agricole durables, en améliorant les systèmes d'éducation et de vulgarisation; et iii) exploiter le potentiel offert par la coopération sous-régionale et régionale dans le domaine de la recherche et du développement et du partage et de la diffusion des connaissances, en regroupant les ressources et en utilisant de manière optimale les infrastructures existantes.

¹² Banque mondiale et FAO (2009), Improving food security in Arab countries.

¹³ Dixon, John et al (2001) *Farming systems and poverty: Improving farmers' livelihoods in a changing world*. FAO et Banque mondiale, Rome et Washington.

24. Outre la faible productivité, les pertes et le gaspillage constituent des facteurs aggravants du manque de disponibilités alimentaires dans de nombreux pays de la Région. On estime que de 10 à 15 pour cent de produits non périssables (comme les céréales) et jusqu'à 60 pour cent des denrées périssables subissent des pertes dans la chaîne de production. Les pertes concernant les aliments préparés et non consommés sont également très importantes. En outre, celles qui sont subies après les récoltes sont très lourdes et imputables à plusieurs facteurs, notamment les conditions environnementales extrêmes régnant dans certains pays, l'absence d'infrastructures de manutention adéquates et de savoir-faire (entreposage adéquat, transport, conditionnement, commercialisation, etc.), ainsi que l'insuffisance, voire l'inexistence de systèmes d'éducation, de vulgarisation et de recherche.
25. Les pays de la Région devront résoudre d'une manière globale le problème de leur vulnérabilité à l'instabilité des importations de céréales. Ils s'efforceront, par exemple de tirer le meilleur parti des instruments financiers internationaux existants afin de se protéger contre les flambées soudaines et imprévisibles des prix sur les marchés internationaux. Certains pays investissent dans la production agricole à l'étranger pour réduire leur vulnérabilité aux variations des volumes importés. Cette stratégie leur donne également un accès prioritaire à la production disponible dans les pays bénéficiaires. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'incidence de ces stratégies, des études récentes ont montré qu'il était nécessaire d'améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel ainsi que les conditions de ces investissements afin qu'ils soient autant rentables pour les pays qui investissent que pour les pays qui en bénéficient, et qu'ils soient plus durables. L'intensification des investissements dans les infrastructures rurales, dans l'accès à l'éducation et la santé, dans l'accès au crédit et dans des réglementations appropriées pourrait contribuer à dynamiser la production agricole dans des pays pauvres mais pourvus abondamment de ressources agricoles, à réduire la pauvreté et à produire davantage de produits alimentaires pour l'exportation¹⁴.

Améliorer la nutrition

26. Dans de nombreux pays, de larges segments de la population vivent en dessous ou très près du seuil de pauvreté et n'ont pas accès à une alimentation équilibrée. La prévalence de la sous-alimentation et des carences en micronutriments y est donc forte. Dans des pays touchés par les conflits, les taux de sous-alimentation ont connu une forte augmentation et le dépérissement parmi les enfants de moins de cinq ans dépasse désormais 50 pour cent. La sous-alimentation a aussi nettement augmenté dans les pays à faible revenu comme le Yémen et la Mauritanie, voire dans des pays à faible revenu et à revenu moyen supérieur comme l'Égypte et l'Arabie saoudite. La sous-alimentation au Proche-Orient, cependant, coexiste avec des maladies chroniques liées à la suralimentation qui touchent, à des degrés divers, les populations de tous les pays ainsi que les systèmes sanitaires nationaux. À cet égard, la région du Proche-Orient traverse une phase de « transition nutritionnelle » dans laquelle les problèmes liés à la sous-alimentation coexistent avec des maladies chroniques d'origine alimentaire, ce qui pèse sur les systèmes de santé, les finances publiques et les budgets des ménages.

Améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments

27. Les pays de la Région ne sont toujours pas en mesure de garantir un approvisionnement alimentaire de qualité à leurs populations. De nombreux pays ne savent pas comment répondre de la manière la plus appropriée aux besoins alimentaires de leurs citoyens, fournir à ceux-ci des aliments sains et sans risque, produits localement ou importés, et se conformer aux normes internationales pour accéder aux marchés étrangers. Malgré les

¹⁴ Les investissements directs étrangers sous la forme d'acquisitions de terres posent plusieurs problèmes de politiques et socio-économiques qui doivent être résolus.

efforts déployés au cours des dernières années par plusieurs pays pour renforcer leurs systèmes de sécurité sanitaire des aliments, et les progrès importants accomplis dans ce domaine, la situation n'est toujours pas satisfaisante. Les pays du Proche-Orient doivent donc impérativement améliorer leurs normes sanitaires et phytosanitaires. Ils doivent également, en tant qu'importateurs nets de produits alimentaires, mettre en œuvre une approche systématique et des systèmes de contrôle des aliments appropriés afin d'assurer la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires importés et des produits fabriqués localement. Enfin, les capacités techniques et institutionnelles des laboratoires et des centres de quarantaine animales et végétales doivent être améliorées.

Diversifier l'offre alimentaire et exploiter les avantages comparatifs de la Région

28. Diversifier la production et la consommation alimentaires permet de créer des sources de revenus plus élevés, de mieux gérer les risques sanitaires et donc de réduire la pauvreté rurale dans la Région. L'industrie horticole, en particulier, qui comprend les fruits, les légumes, les racines et les tubercules, les fleurs, les champignons et les condiments, offre un potentiel considérable de création d'emplois et de revenus. Elle peut contribuer d'une manière significative à l'atténuation de la pauvreté et à l'élimination de la faim dans la Région. Les fruits et les légumes sont cultivés dans plusieurs pays et les succès à l'exportation sont nombreux. Mais la consommation locale de fruits et de légumes est encore faible et inférieure au niveau recommandé. Les pays de la Région devront à cet égard élaborer et appliquer des stratégies d'expansion de la production et de la consommation locales de produits horticoles à forte valeur ajoutée et à forte rentabilité tout en respectant les normes internationales de sécurité sanitaire des aliments et en renforçant leurs positions sur les marchés d'exportation. La production horticole peut aussi se développer autour des grandes zones urbaines, contribuant ainsi à la revitalisation de l'économie locale et à l'atténuation de la pollution de l'air et des effets du changement climatique.

2.2. L'AGRICULTURE COMME MOTEUR DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

29. Le chômage est un facteur déterminant de la pauvreté dans la Région. Selon les estimations de la Banque mondiale, l'économie régionale devra croître à un rythme soutenu de 6 à 7 pour cent pendant vingt ans pour créer suffisamment d'emplois et absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail. Pourtant, la croissance réelle du PIB n'a atteint que 5,2 pour cent au cours des sept dernières années, ce qui montre que le problème fondamental que connaît la Région en termes de création d'emplois et de pauvreté n'a pas été résolu. La croissance a été en partie tirée par la hausse des prix du pétrole, qui a dopé les exportations, et par les dépenses publiques, les investissements et les envois de fonds vers des pays riches sans ressources pétrolières. Mais malgré sa forte intensité de capital et son incidence négative sur la compétitivité de l'économie, l'impact global du secteur pétrolier sur l'atténuation de la pauvreté a été limité. Les pays de la Région doivent donc se fixer comme objectifs principaux de réduire leur dépendance à l'égard du pétrole et de diversifier les sources de leur croissance économique pour relever le défi du chômage.
30. Le secteur agricole peut jouer un rôle important dans la stimulation de la croissance économique en ralentissant la migration des ruraux vers les zones péri-urbaines et donc en réduisant la pauvreté urbaine et rurale. Des études conduites dans divers contextes montrent que la réduction du nombre de pauvres due à une augmentation de 1 pour cent de la croissance du secteur agricole était beaucoup plus élevée que dans tout autre secteur, grâce notamment à la forte intensité du travail du secteur et à son impact intersectoriel plus large. En outre, l'expansion du secteur agricole est souvent associée à une baisse relative des prix des denrées alimentaires qui améliore les salaires réels et contribue à l'accroissement de la productivité du travail dans l'ensemble de l'économie. Dans la plupart des pays de la région, les performances du secteur sont inférieures à son potentiel

à cause d'un certain nombre de contraintes, notamment: i) l'accès insuffisant aux marchés internationaux, souvent dû à des liens trop lâches entre les petits producteurs et les exportateurs, ii) le nombre très faible de groupements privés d'exploitants et de coopératives de transformation et de commercialisation, iii) la médiocrité des infrastructures de transport et d'entreposage; iv) la faiblesse des groupements d'exploitants et d'institutions spécialisées dans les marchés locaux; v) le morcellement de la propriété foncière; vi) l'insuffisance des mesures incitatives en faveur des investissements privés et des exportations; vii) le manque de liens entre les institutions de recherche et de développement et les exploitants agricoles; et viii) l'insuffisance de la formation professionnelle à la production animale durable, à l'élevage et aux soins vétérinaires.

31. L'accès des exploitants aux marchés internationaux reste l'un des moyens principaux de régler le problème de la pauvreté des ruraux pauvres. Si les exportations agricoles sont encore limitées, elles représentent néanmoins une part croissante du total des exportations de la Région. Les principales exportations agricoles concernent les fruits, les légumes, l'huile d'olive et les légumes secs. Au cours de la décennie précédente, la Région a perdu du terrain dans plusieurs de ses marchés agricoles traditionnels, y compris dans le coton et les agrumes, mais ces résultats d'ensemble masquent les disparités considérables qui existent entre les pays et les sous-régions. Par ailleurs, la plupart des pays ne tirent l'essentiel de leurs recettes d'exportation que de quelques catégories de marchandises. En moyenne, les trois produits agricoles les plus exportés représentent plus de 50 pour cent des activités exportatrices de plusieurs pays de la Région.
32. La Région possède des avantages comparatifs importants en ce qui concerne l'exportation de produits à forte valeur ajoutée (marché de l'Union européenne¹⁵, et d'autres pays de la Région). Cependant, plusieurs problèmes doivent être résolus avant de s'attaquer à ces nouveaux marchés: i) le morcellement de la propriété foncière; ii) l'insuffisance des mesures d'incitation ou de désincitation visant l'investissement privé et l'exportation; iii) le manque de liens entre les institutions de recherche et développement et les exploitants agricoles; iv) la nécessité de mettre en place une formation professionnelle à la production animale et végétale durables et aux soins vétérinaires aux niveaux de l'éducation primaire et secondaire (en accordant une attention spéciale à la formation des femmes dans les zones rurales); v) l'insuffisance des liens entre les petits producteurs et le marché international, souvent dû à la faiblesse du cadre institutionnel (quasi absence de groupements privés d'agriculteurs et de coopératives locales de transformation et de commercialisation); vi) l'absence d'éléments dans les infrastructures privées et publiques. Toutes ces contraintes sont autant d'obstacles majeurs à surmonter¹⁶. Les exportations de produits à forte valeur ajoutée et à forte intensité de travail peuvent être un des moyens les plus rapides d'éradiquer la pauvreté. Il est également important de noter que la promotion des exportations de plantes vivrières à forte valeur ajoutée dans les pays de la Région, en particulier celles qui dépendent principalement de l'irrigation, comme l'Égypte, doit être développée de manière réfléchie.
33. Pour lever les obstacles à la croissance agricole régionale et doper la création d'emplois et les revenus des petits producteurs des zones rurales, les pays de la Région devront adopter des stratégies de développement rural permettant de porter les réformes nécessaires dans divers domaines, y compris l'investissement dans les infrastructures physiques et le développement humain, les institutions commerciales, les groupements de producteurs, et

¹⁵ Plusieurs pays de la Région ont obtenu des quotas d'exportation vers l'Union européenne dans le cadre d'accords commerciaux qui ne sont pas encore totalement utilisés. Les produits concernés sont les agrumes, les pommes, les tomates, la mélasse, le raisin de table, l'huile d'olive, l'artichaut et l'asperge. La demande de fruits et de légumes cultivés selon des méthodes biologiques est aussi en augmentation, ce qui offre des débouchés supplémentaires.

¹⁶ Maroc Plan Vert 2009 et Stratégie pour l'agriculture égyptienne 2009.

les services de recherche et de développement et de vulgarisation. La coordination efficace de toutes les parties prenantes concernées, notamment les divers ministères et entités publiques, et l'intégration de la réforme de l'agriculture dans la stratégie globale des gouvernements sont autant de facteurs de succès cruciaux.

2.3. GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES FRAGILES ET LIMITÉES

Eau et terres

34. La pénurie de terres arables et de ressources en eau ainsi que la pression exercée par l'activité humaine sur les ressources existantes ont provoqué de graves problèmes environnementaux dans la Région. Les manifestations de la dégradation de l'environnement sont: i) l'usage excessif et inapproprié d'engrais chimiques, ii) la salinisation de l'eau et du sol et la pollution des nappes aquifères, et iii) l'appauvrissement des nappes aquifères (par exemple la vallée du Nil). L'expansion des terres agricoles au détriment des terres fertiles marginalisées a aggravé l'érosion hydrique et la dégradation des terres. La pollution de l'eau, la dégradation des habitats et les ponctions massives d'eau ont eu des incidences profondes non seulement sur la production agricole mais aussi sur les communautés de pêcheurs et leurs moyens de subsistance. Il est probable que le changement climatique ne fera qu'aggraver la situation de l'environnement, sauf si des mesures d'adaptation et d'atténuation sont adoptées.
35. La gestion de l'eau agricole reste l'un des plus formidables défis à relever dans la Région. La disponibilité par habitant de ressources d'eau renouvelables, qui est actuellement de 1 050 m³ par an, devrait diminuer de moitié d'ici 2050. Par comparaison, la moyenne mondiale est de 8 900 m³ par personne et par an¹⁷. La part de l'agriculture dans l'emploi de l'eau est déjà extrêmement élevée. L'efficacité globale de l'irrigation dans la Région est inférieure à 50 pour cent lorsqu'elle est évaluée à l'aune de certains systèmes d'irrigation de surface, et les méthodes d'irrigation traditionnelles (surface/gravitation) et la gestion traditionnelle sont encore prédominantes. Malgré les progrès accomplis dans certains pays, l'adoption et le développement de systèmes et de techniques d'irrigation modernes restent lents. En outre, l'évaporation et les pertes hydriques continuent d'être élevées parce que les voies d'eau et les barrages sont mal entretenus. La planification rationnelle de l'irrigation et les politiques de tarification de l'eau qui pourraient contribuer à économiser cette ressource et à en réduire sa consommation sont rarement mises en place. Dans la plupart des pays, le tarif de l'eau est souvent nettement inférieur à son coût réel. En outre, des sources d'eau alternatives comme l'eau dessalinisée et les eaux usées traitées sont insuffisamment exploitées et la recherche et développement dans ce domaine sont encore limitées.
36. Pour que les initiatives relatives à la gestion de l'eau puissent aboutir, il conviendra de renforcer les institutions et les capacités spécialisées, en vue notamment d'élaborer, de promulguer, de mettre en application et d'assurer le suivi des politiques et des mesures réglementaires et d'assurer des formations. Il faudrait également adopter de toute urgence des mesures incitatives pour économiser l'eau et traiter les eaux usées, accroître la participation des institutions privées et investir dans les infrastructures. La gestion des eaux souterraines étant inadéquate dans la plupart des pays de la Région, des évaluations du stockage et de la capacité de reconstitution naturelle ainsi que des réformes institutionnelles appropriées sont nécessaires.
37. La dégradation continue des terres due à des conditions climatiques extrêmes, au surpâturage et à des modes de culture inadaptés est une question préoccupante. Les

¹⁷ World Bank (2006) *Making the Most of Scarcity: How Water Can Contribute to Growth and Development in the Middle East and North Africa*.

accumulations successives de sels dues à un mauvais drainage et à des pratiques d'irrigation excessives ont dégradé les sols et les ont rendus improductifs, ce qui a conduit à un abandon des exploitations dans plusieurs pays. La fertilité des sols de la Région pourrait être améliorée si les intrants étaient mieux utilisés. Le volume d'engrais employé est de 70 kg/ha par rapport à une moyenne mondiale de 120 kg/ha. La faible capacité de rétention de l'eau et les niveaux de nutriments dans le sol doivent aussi être améliorés. Le morcellement des propriétés foncières et la perte de biodiversité due à l'abandon des parcours et à la disparition d'espèces sauvages ont, entre autres, dégradé la qualité des sols. L'étalement urbain contribue à la réduction de la superficie des terres agricoles de bonne qualité.

38. L'agriculture de conservation est un concept qui vise à améliorer la santé des sols et la gestion de l'eau, des nutriments, des cultures et des sols afin de mettre en place une agriculture rentable, durable et écologique. Il est nécessaire, selon ce concept, de pratiquer une agriculture rémunératrice et productive mais il faut également préserver les ressources naturelles. Ces principes sont certainement appropriés pour améliorer durablement la productivité des cultures et préserver les ressources naturelles, la biodiversité à la surface des sols et dans ceux-ci. Il faut néanmoins qu'ils puissent être appliqués aux conditions et aux cultures qui prévalent au plan local. Pour promouvoir l'agriculture de conservation dans la Région il conviendrait de conduire des études d'évaluation socio-économiques et une recherche adaptative pour démontrer les avantages qu'elle procure dans des systèmes de culture sélectionnés. Les politiques de mécanisation devront également être examinées afin d'être conformes aux principes de ce type d'agriculture. Les problèmes posés par la concurrence des plantes adventices, dus notamment à l'utilisation de résidus végétaux pour nourrir le bétail, exigent également une gestion rationnelle de l'utilisation des terres.

Préserver le potentiel des pêches

39. La forte augmentation de la production issue des pêches de capture a déjà entraîné la surexploitation de la plupart des stocks vulnérables. Les modifications de la structure des écosystèmes et la baisse de la productivité des pêches sont signalées dans plusieurs régions du Proche-Orient. De nombreuses pêcheries ont *de facto* un régime d'accès ouvert. L'octroi de subventions aux pêches est une pratique courante dans certains pays de la Région et conduit à la création de surcapacités. Les effets de la mondialisation du commerce du poisson sur les secteurs halieutiques nationaux, y compris le risque de surexploitation et d'appauvrissement des stocks et la sécurité alimentaire, devraient être pris en considération. Les objectifs de la gestion de l'aquaculture et des pêches sont souvent mal définis dans les politiques nationales et les indicateurs de résultats ne sont pas utilisés. De nombreux pays ne sont donc pas en mesure de gérer leurs ressources halieutiques de manière durable et d'évaluer la situation de leur secteur halieutique et aquacole.
40. La pauvreté qui règne dans certaines communautés de pêcheurs exige d'élaborer des plans d'action spécifiques pour développer et gérer rationnellement ces pêcheries, notamment les pêcheries artisanales. La création de moyens de subsistance durables pour des communautés de pêcheurs qui sont parfois très éloignées, en s'appuyant notamment sur la participation des parties prenantes et la diversification des sources de revenus, reste un défi à relever.

Protéger les ressources forestières et en assurer une exploitation durable

41. La Région, qui compte 39,3 millions d'hectares de forêts et d'autres formes de végétation forestière (3,2 pour cent de la superficie totale des terres), est caractérisée par une faible couverture forestière si on la compare au reste du monde. Soixante-dix pour cent de la végétation forestière se trouve en Algérie, en Iran, au Maroc et en Tunisie. Près de 70 pour cent de la superficie totale des terres du Proche-Orient est classée en zones de

parcours. Les forêts, les arbres et les parcours jouent aussi un rôle majeur dans i) la conservation de l'eau et des sols; ii) la maîtrise de l'érosion, des glissements de terrain, des inondations et des sécheresses; iii) l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets; iv) la préservation des ressources génétiques et de la biodiversité et v) la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies. Les forêts et les arbres hors forêts constituent une source de produits forestiers non ligneux pour les consommateurs locaux et les exportateurs, contribuent aux moyens de subsistance et à l'emploi de nombreuses personnes dans la Région, fournissent des aliments, du bois de feu et de la pâture, sont une source d'énergie et de revenus en espèces, et jouent divers rôles sociaux.

42. Les ressources que sont les forêts et les parcours subissent la pression croissante d'une population rurale de plus en plus pauvre et dense. Depuis 1950, la Région a perdu plus de 20 pour cent de sa superficie forestière, ce qui a entraîné une dégradation généralisée des écosystèmes et la désertification. Les pays de la Région devront adopter et mettre en œuvre des stratégies globales à long terme, et préserver le rôle environnemental unique des forêts et des parcours. Un accent particulier doit être placé sur l'investissement, les politiques et les institutions qui engagent la participation des communautés.

2.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE

43. La région du Proche-Orient est une des régions les plus vulnérables au changement climatique. Selon les prévisions, les divers effets du changement climatique pourraient se traduire par une dégradation importante de la sécurité alimentaire régionale, la détérioration des moyens de subsistance d'une grande partie de la population régionale et une aggravation de la pénurie d'eau, qui constitue déjà un problème dans la plupart des pays de la Région. L'agriculture au Proche-Orient devrait subir des pertes importantes à cause des températures élevées, des sécheresses, de la dégradation des sols et ces pertes pourraient aggraver la sécurité alimentaire de nombreux pays. Rien qu'en Égypte, le changement climatique pourrait faire reculer la production nationale de riz de 11 pour cent et celle du soja de 28 pour cent d'ici 2050, par comparaison avec leur production dans les conditions actuelles. Par ailleurs, on estime que le changement climatique pourrait faire baisser la production de maïs d'environ 19 pour cent et celle de l'orge de près de 20 pour cent. Dans l'ensemble des pays de la Région, les parcours et les cheptels seront vraisemblablement vulnérables au changement climatique, d'autant qu'ils sont pour la plupart situés dans des régions marginales. Les effets de ce changement de climat auront une incidence sur les systèmes pastoraux, la distribution dynamique des maladies animales et des organismes nuisibles pour le bétail ainsi que leurs modes de transmission. Une augmentation des foyers épidémiques est probable. La diminution de l'humidité du sol réduira certainement la productivité des principales espèces forestières et causera le déclin et l'extinction des espèces sensibles. Elle augmentera par ailleurs les risques d'incendies et modifiera les modes de propagation des organismes nuisibles et des maladies. Les changements qui se produiront dans les habitats auront une incidence sur les populations d'espèces sauvages. Les effets combinés des actions humaines, de la nature et du changement climatique devraient encore accentuer les phénomènes de dégradation et de désertification dans de nombreuses parties de la Région, et donc réduire encore davantage le faible potentiel de production.

2.5. PRÉPARATION ET RÉACTION AUX SITUATIONS D'URGENCE

Relèvement et réhabilitation

44. Les conflits politiques et les catastrophes naturelles n'ont pas épargné le Proche-Orient. Les pays qui en sont les victimes connaissent en général des crises de gouvernance, un affaiblissement des capacités institutionnelles et une prolongation de la phase de transition entre le conflit et la paix. Ces conflits et ces catastrophes naturelles sont les principales

sources de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire dans la Région. L'incidence des conflits sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dépend de leur nature et du poids relatif de l'agriculture dans l'économie. Dans un pays ravagé par un conflit, l'insécurité est régnante et les maigres ressources ne sont plus allouées aux services agricoles et à d'autres secteurs productifs. Dans ces conditions, les denrées alimentaires sont produites en moindre quantité, et cette réduction de l'offre se traduit par une diminution importante de la disponibilité énergétique alimentaire et par une aggravation de l'insécurité alimentaire. Les conflits peuvent notamment causer de graves préjudices aux infrastructures physiques et humaines qui appuient les pratiques agricoles, par exemple les services de vulgarisation, la production et la protection végétale et animale, les forêts, les pêches, la gestion des parcours, la recherche agricole et les industries privées de transformation et de commercialisation des aliments.

45. La Région a également été victime de catastrophes naturelles: sécheresses, inondations, foyers épidémiques d'organismes nuisibles d'origine végétale et animale (par exemple le criquet pèlerin), maladies animales transfrontières, etc. Les catastrophes naturelles causent de grandes souffrances, épuisent la base des ressources naturelles, endommagent les infrastructures et aggravent la pauvreté. La sécheresse, qui est la catastrophe la plus fréquente et la plus préjudiciable dans la Région a de graves conséquences: pénuries d'eau, mauvaises récoltes, sous-alimentation, dégradation des terres, manque de fourrages, mortalité importante des animaux domestiques et d'autres problèmes. Le chômage qui en découle, la vente contrainte des actifs productifs et la migration réduisent les capacités du secteur agricole à mettre en place une agriculture et un développement rural durables. Pendant la dernière décennie, des sécheresses se sont produites plusieurs années de suite dans certains pays de la Région.

Maladies transfrontières

46. Les maladies animales transfrontières et les ravageurs des plantes sont des fléaux qui pèsent depuis longtemps sur la production végétale et animale dans la région du Proche-Orient, réduisant la disponibilité alimentaire et la qualité de l'offre. Historiquement, l'introduction, l'établissement, la résurgence et les flambées épidémiques d'organismes nuisibles pour les végétaux et les animaux sont à l'origine de graves problèmes alimentaires, soit directement par le biais de la baisse des rendements des cultures alimentaires et des pertes animales (ou par une contamination des humains), soit indirectement, par la réduction des rendements des cultures rémunératrices, une conversion des aliments inefficace et la perte de confiance des consommateurs. Les facteurs liés au changement climatique ont aggravé la situation. Plusieurs maladies animales transfrontières comme la fièvre aphteuse, la fièvre de la Vallée du Rift, la peste du Nil, la peste des petits ruminants, la brucellose, la rage, la tuberculose et l'hydatidose sont endémiques dans certains pays de la Région. La grippe aviaire hautement pathogène (souche H5N1) est endémique en Égypte et constitue une menace grave pour l'industrie de la volaille et la vie humaine. Le criquet pèlerin continue d'être une menace pour la production alimentaire et la sécurité régionales. Les épidémies de rouille du blé ont causé des pertes de production importantes au cours des deux ou trois dernières années dans la Région. Elles constituent désormais une menace car les nouvelles souches pathogènes sont très agressives et s'adaptent avec facilité à diverses conditions climatiques.

III. PRIORITÉS PRINCIPALES DE LA RÉGION

47. Les contraintes et les défis présentés dans l'analyse ci-après fournissent un large aperçu des besoins essentiels de la Région et suggèrent le cadre de priorités au sein duquel les principaux problèmes de fond pourraient être traités. Sur la base d'un examen approfondi conduit à l'occasion de la réunion de consultation qui s'est tenue du 4 au 7 octobre 2010 au Caire, ces besoins ont été regroupés dans cinq domaines d'action prioritaires qui sont

liés à plusieurs domaines d'intervention majeurs, notamment l'élaboration des politiques, les institutions, les réglementations, le renforcement des capacités, le commerce, l'investissement et la gestion des informations.

48. Les cinq domaines d'action prioritaires énumérés ci-dessous sont ceux pour lesquels l'aide de la FAO est la plus demandée:
- A. Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition
 - B. Stimuler la production agricole et le développement rural pour améliorer les moyens de subsistance
 - C. Gérer durablement les ressources naturelles
 - D. Réagir aux effets du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation
 - E. Se préparer et réagir aux situations d'urgence dans l'agriculture et l'alimentation
49. Chaque priorité régionale présentée ci-après comprend une justification et une synthèse des problèmes et des défis qui exigeront une intervention. L'Annexe I récapitule les principales actions associées aux cinq priorités définies pour chacune des trois sous-régions, à savoir l'Afrique du Nord, le Proche-Orient asiatique et les États du Golfe et le Yémen. Les cinq priorités régionales ont également été mises en correspondance avec les objectifs stratégiques et les résultats organisationnels de la FAO (voir Annexe II). On trouvera dans le document NERC 10/5 une description plus complète de la manière dont la FAO interviendra dans la région au cours de l'exercice 2012-2013 pour traiter les domaines prioritaires identifiés. Trente résultats organisationnels ont été définis pour que les priorités régionales soient pleinement intégrées dans les mécanismes d'allocation des ressources et de planification des activités de la FAO. En outre, un certain nombre de résultats organisationnels de nature transversale, comme l'égalité hommes-femmes (objectif stratégique K), l'élaboration de politiques (objectif stratégique X), les statistiques et l'échange de connaissances (H04 et H05) s'appliquent aux cinq priorités régionales.

Domaine d'action prioritaire régionale: Améliorer la sécurité alimentaire et de nutrition

Objectifs du domaine d'action prioritaire régional A

- Contribuer à l'éradication de l'insécurité alimentaire aux niveaux individuel, national et régional conformément aux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des objectifs du Millénaire pour le développement.
- Renforcer les capacités nationales d'élaboration de politiques visant à atteindre les objectifs en matière de nutrition et de sécurité alimentaire, et de mise en œuvre et d'évaluation des mesures adoptées, avec l'appui d'un système d'information efficace.

50. La sécurité alimentaire suppose que chacun peut accéder à tout moment à une nourriture suffisante, nutritive et saine. Il est prioritaire ici est d'aider les pays à atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation, qui est de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique d'ici 2015, par rapport au niveau de 1991-1992. Il faudra pour cela renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration de politiques, y compris celles qui incluent la question de l'égalité hommes-femmes, en vue d'atteindre les objectifs fixés dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire, et mettre en œuvre, assurer le suivi et l'évaluation des mesures adoptées, avec l'appui d'un système d'information efficace.
51. La FAO adopte une vision globale et systémique de la sécurité alimentaire qui encourage l'application de stratégies intégrées pour assurer la sécurité alimentaire à tous les niveaux. Elle prône notamment l'accroissement de la productivité des cultures vivrières, le

renforcement des infrastructures et des mécanismes commerciaux, la réduction des gaspillages et des pertes, ainsi que l'amélioration des régimes alimentaires et le renforcement des mesures visant à corriger les carences nutritionnelles.

52. Les mesures à prendre d'urgence dans ce domaine de priorité consisteront à cibler les investissements qui permettront de pallier les principales lacunes de la production agricole et du système alimentaire dans son ensemble, en s'efforçant d'accroître durablement la production alimentaire, de réduire les pertes subies dans la chaîne alimentaire, d'améliorer les régimes alimentaires en proposant des aliments plus sains et nutritifs, et en mettant en place des filets de sécurité pour aider les pauvres à court terme.

Problème et défis

53. L'incapacité de la Région à se nourrir est un défi majeur qui doit être relevé aux niveaux individuel et national. Les actions à entreprendre dans ce domaine viseront à améliorer la disponibilité alimentaire en se fondant sur les avantages comparatifs de la Région, complétés par des importations ou des investissements à l'étranger, et en s'efforçant de réduire les pertes subies à toutes les étapes de la chaîne de valeur concernant l'agriculture et les produits alimentaires. La disponibilité alimentaire peut aussi être améliorée par la recherche et la vulgarisation, dont les moyens doivent être renforcés, et par des investissements ciblés dans l'agriculture pour accroître la productivité. Certes, tous les pays de la Région ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins en céréales en s'appuyant sur la production locale, mais nombre d'entre eux ont un fort potentiel qui leur permettrait d'intensifier leur production de céréales et de se diversifier, notamment dans l'élevage et l'horticulture. La réduction des pertes aux niveaux de la production, de la transformation, de la distribution et de la consommation de produits alimentaires contribuera également à améliorer considérablement la disponibilité alimentaire.
54. L'amélioration de la productivité et la réduction des pertes dans la chaîne alimentaire sont des priorités importantes, mais aucune initiative en la matière ne pourra déboucher sur des succès tangibles sur le terrain sans investissements décisifs dans les infrastructures et les marchés ruraux. La plupart des personnes victimes d'insécurité alimentaire vivent dans des zones rurales sans accès suffisant aux marchés et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle dépend d'un système alimentaire qui fonctionne bien. Il n'est pas possible d'améliorer la sécurité alimentaire et les régimes alimentaires sans procéder à des investissements ciblés qui permettent de combler les nombreuses lacunes des systèmes alimentaires.
55. La forte dépendance à l'égard des importations exige également de mettre en place des mécanismes efficaces d'adaptation aux incertitudes régnant sur les marchés externes notamment l'instabilité des prix. Toute politique visant à lutter contre la vulnérabilité devra comprendre des mesures pour stabiliser l'offre alimentaire et les prix en s'appuyant sur des approches de gestion des risques axées sur les marchés et des programmes de diversification. L'accès à la nourriture des populations les plus vulnérables doit être amélioré par des interventions ciblant les communautés, des mesures de protection sociale n'induisant pas de phénomènes de distorsion et des programmes de sensibilisation du public. Dans ce contexte, l'agriculture urbaine et périurbaine doit être reconnue comme une activité d'appui importante à la production alimentaire et pour son rôle de filet de sécurité. Les programmes de sensibilisation devront mettre l'accent sur la sécurité sanitaire des aliments, la valeur nutritionnelle et la réduction des pertes aux niveaux de la préparation et de la consommation, autant de facteurs qui contribueront à une meilleure sécurité alimentaire dans la Région. Des programmes alimentaires et nutritionnels spécifiques ciblant les femmes peuvent aussi jouer un rôle déterminant.
56. Il faut déployer davantage d'efforts dans la région pour mettre en place des normes nutritionnelles permettant d'assurer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Ces

normes s'appuieront sur des règles, des procédures et des méthodes de suivi qui garantiront leur bonne application. Les actions prioritaires à entreprendre dans ce domaine seront axées sur le renforcement des capacités nationales en matière de systèmes de contrôle des aliments, la mise en place des bonnes pratiques agricoles et des analyses des risques - points critiques pour leur maîtrise. Promouvoir les échanges de connaissances et de technologies relatives à l'agriculture et l'alimentation entre les régions peut aussi contribuer à accroître la productivité du secteur et la conservation des aliments au niveau local et donc à réduire les disparités alimentaires.

57. La disponibilité et la qualité des données de base sur l'alimentation et l'agriculture diminuent dans de nombreux pays de la Région ainsi que dans d'autres pays en développement. Afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des politiques alimentaires efficaces dans ce domaine, il faut développer et actualiser des bases d'informations statistiques fiables et pertinentes pour estimer l'ampleur, la localisation géographique et les causes de l'insécurité alimentaire et assurer le suivi et l'évaluation de l'incidence des politiques.

Domaine d'action prioritaire régional B: Stimuler la production agricole et le développement rural pour améliorer les moyens de subsistance

Objectifs du domaine d'action prioritaire régional B

- Débloquer le potentiel de l'agriculture, qui est un contributeur déterminant dans la réduction de la pauvreté, et maximiser son rôle dans la création de revenus et l'appui aux moyens de subsistance.
- Promouvoir la commercialisation de l'agriculture.
- Diversifier l'agriculture dans des activités à forte valeur ajoutée.

58. L'agriculture joue un rôle important dans la réduction de l'insécurité alimentaire car elle contribue à la création de revenus et à la disponibilité alimentaire. Les ménages ruraux tirent des revenus de leurs activités agricoles et/ou de l'emploi dans des activités rurales non agricoles, qui sont dans la plupart des cas liées au secteur agricole (notamment la production d'intrants, la réparation d'appareils agricoles et la transformation des produits). En outre, les revenus tirés des activités agricoles servent à acquérir des produits locaux, et cette demande est essentielle pour la survie du secteur rural non agricole. Compte tenu de la forte dépendance des populations pauvres à l'égard de l'agriculture, la croissance de ce secteur est une composante essentielle des stratégies axées sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. L'agriculture joue également un rôle important dans l'atténuation des chocs économiques et alimentaires que subissent les populations.
59. Le rôle que joue l'agriculture dans l'acquisition des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire n'est pas pleinement exploité dans de nombreux pays de la Région. Bien que ce secteur emploie plus de 70 pour cent de la main-d'œuvre dans les pays pauvres, sa croissance est néanmoins stagnante dans la plupart des pays. Pour la plupart, les pauvres sont concentrés dans les zones rurales (84 pour cent au Yémen, 75 pour cent en Tunisie, 62 pour cent en Syrie). Il reste donc beaucoup de problèmes à résoudre et de défis à relever si l'on veut exploiter complètement le potentiel de l'agriculture dans cette Région et améliorer sa contribution à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.
60. Les domaines d'action immédiate dans la Région sont: i) le renforcement de la compétitivité et l'accès aux marchés, ii) l'élaboration de stratégies et de politiques globales en faveur d'une agriculture intégrée et d'un développement rural durables,

iii) l'inclusion des femmes dans tous les aspects du système alimentaire, iv) la promotion de l'investissement dans les domaines clés et l'établissement d'un environnement favorable aux investissements, ainsi que l'examen de problèmes de politique importants liés aux investissements internationaux privés dans l'agriculture, comme l'utilisation des terres et la propriété foncières.

Problèmes et défis

61. D'un point de vue global et systémique, mettre l'accent sur l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire, créer des emplois, améliorer la sécurité sanitaire et réduire la pauvreté permet d'assurer la promotion et la commercialisation de l'agriculture rurale et de maximiser sa contribution à la croissance générale de l'économie. Cependant, dans la plupart des pays, la sphère rurale est restée isolée et les liens qui l'unissent aux marchés situés en dehors des zones de proximité sont très insuffisants. Renforcer l'accès aux marchés et mettre sur pied des exploitations et des entreprises agricoles compétitives est un défi à relever. Le renforcement des services de vulgarisation, l'amélioration des compétences de gestion d'entreprise et l'orientation des exportations vers des marchés de niche dans et en dehors de la Région sont autant de mesures qui permettront de créer durablement des emplois et de renforcer les capacités.
62. Bien que les taux de croissance de la valeur ajoutée agricole aient été fluctuants dans la plupart des pays de la Région en raison de l'absence de politiques globales et intégratrices, la transformation de l'agriculture en un instrument de commercialisation-transformation-production efficace et efficient est très prometteuse pour la Région. Plusieurs des principaux pays exportateurs de produits horticoles et de poisson comme Oman, le Maroc et la Tunisie ont réorienté leurs stratégies et visent désormais les marchés européens, plus exigeants en termes de qualité et de valeur. Cette réorientation stratégique pourrait concerner également les nombreux pays qui ont une production animale excédentaire.
63. Les femmes participent activement à l'agriculture dans les zones rurales et leurs rôles sont multiples: exploitantes, pourvoyeuses de nourriture et entrepreneurs. Leurs ressources et leurs capacités sont souvent réduites. Toute stratégie visant à développer l'agriculture rurale doit veiller à inclure les femmes dans les programmes de vulgarisation, de développement des capacités, voire d'autres domaines du renforcement des capacités. Il conviendra d'accroître les investissements publics et privés pour dégager les ressources nécessaires en la matière. Contrairement à la période des années 70 et 80, la part de la dépense publique dans l'agriculture est très faible dans la Région depuis une dizaine d'années au regard de la contribution de ce secteur à l'économie régionale. En effet, l'agriculture contribue à hauteur de 12 pour cent en moyenne au PIB de la Région alors que la part des dépenses dans l'agriculture dans les dépenses totales ne dépasse pas 5 pour cent en moyenne. Il est à noter cependant que les investissements extrarégionaux dans l'agriculture ont augmenté ces dernières années dans la Région et que ces investissements sont croissants. Il s'agit d'un phénomène lié à la crise financière mondiale et à la diminution escomptée des investissements directs étrangers provenant des pays développés. De nombreux pays de la Région investissent dans l'agriculture primaire (essentiellement sous la forme d'achats ou de location de biens fonciers) de pays riches en ressources afin d'accroître leurs approvisionnements alimentaires. Bien que certaines questions restent à régler (dimension optimale, utilisation de l'eau et des terres, propriété foncière) concernant les incidences en termes de sécurité alimentaire et de durabilité de ces investissements internationaux dans l'agriculture, ils n'en constituent pas moins un élément important de l'amélioration des résultats de ce secteur dans la région.
64. L'élaboration de stratégies, de programmes et de politiques en faveur d'un développement rural intégré et durable est également un élément important. Les pays peuvent par ailleurs bénéficier de la promotion de la coopération interrégionale concernant l'agriculture et

l'investissement ainsi que de l'harmonisation intrarégionale des politiques commerciales, alimentaires et agricoles, compte tenu des avantages comparatifs relatifs des pays. L'amélioration de la recherche et de la vulgarisation et le resserrement des liens entre la recherche, le développement et la vulgarisation avec l'appui des parties prenantes et des partenaires pertinents doivent faire l'objet d'une attention plus soutenue. Il s'agit en particulier de renforcer les capacités institutionnelles et humaines ainsi que les politiques réglementaires dans tous les domaines de l'agriculture et de l'alimentation. En outre, il est vital pour la Région d'établir un système national d'informations agricoles efficace et intégré au niveau international.

Domaine d'action prioritaire régional C: Gestion durable des ressources naturelles

Objectifs du domaine d'action prioritaire régional C

- Assurer une offre d'eau pour l'agriculture et la sécurité alimentaire aujourd'hui et à l'avenir.
- Assurer la gestion durable des forêts, des arbres et des parcours, afin de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'atténuation des effets du changement climatique et à la conservation des ressources en eau.
- Protéger les sols et empêcher la désertification.
- Accroître la production halieutique et aquacole d'une manière durable.
- Conserver les ressources génétiques et la biodiversité.

65. La disponibilité limitée des ressources naturelles, en particulier l'eau, est le facteur le plus contraignant dans la lutte contre l'insécurité alimentaire dans la Région, aux niveaux national et régional. L'agriculture est le plus gros consommateur d'eau (89 pour cent contre 6 pour cent pour l'usage urbain/domestique et 5 pour cent pour l'industrie).
66. La gestion durable des ressources naturelles a pris beaucoup d'importance parce que la demande qui les concerne est forte, notamment de la part des populations. L'incidence directe de cette pression peut être observée sur la qualité et la disponibilité décroissantes de l'eau et des terres. En outre, les ressources liées aux pêches, aux forêts et aux parcours s'épuisent tant du point de vue quantitatif que qualitatif à cause de la surexploitation et de l'extension de l'urbanisation. Il est donc devenu prioritaire et urgent d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant de gérer durablement et efficacement l'eau et les terres et d'améliorer la gestion des pêches, des parcours et des forêts. Autre priorité à cet égard, l'adoption des technologies susceptibles de dégager une productivité maximale des ressources disponibles d'une manière durable et d'obtenir une augmentation progressive de ces ressources par la conservation, la réutilisation et la rationalisation de la consommation. Les possibilités offertes par la récolte de l'eau, la réutilisation des eaux usées, la remise en valeur des parcours, le développement des pêches et de l'aquaculture ont un grand potentiel dans de nombreux pays. Il conviendra à cet égard de stimuler l'engagement et d'encourager la participation de toutes les parties prenantes à la planification et à la gestion de l'usage de l'eau, des terres et des ressources génétiques, et de promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la gestion des eaux transfrontalières.

Problèmes et défis

67. La Région doit s'orienter progressivement vers l'utilisation de systèmes permettant d'économiser les ressources naturelles et l'eau en s'appuyant sur des politiques, des bonnes pratiques, des investissements et des activités d'éducation, d'information et de recherche. L'élaboration d'une approche globale de la gestion des ressources et de l'eau

constituerait une première étape importante permettant de mieux comprendre les nombreux problèmes qui se posent à la Région et de trouver des solutions.

68. L'imprévisibilité de la disponibilité de l'eau et la nature fragile des terres de la Région exigent également que soit élaborée une approche efficace de la conservation de ces ressources, aux niveaux national et régional. Ces problèmes constituent une grave menace, actuelle et future, pour la sécurité alimentaire de la Région car la demande dont ces ressources font l'objet continuera de croître. En ce qui concerne la gestion durable des pêches, les pays de la Région devront, dans leur grande majorité, optimiser et rationaliser l'exploitation des ressources aquacoles et halieutiques et mettre en œuvre la valorisation des produits à toutes les étapes de la chaîne du poisson. La conservation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels est un aspect important de la conservation des ressources naturelles. Le renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques, d'éducation et de sensibilisation au niveau national est également crucial.
69. À cet égard, des systèmes d'alerte et d'information aux niveaux régional et national doivent être élaborés afin de mieux gérer les risques, de maîtriser la pollution et de faciliter les échanges d'informations. La coopération intrarégionale joue également un rôle important dans l'amélioration de l'utilisation et de la conservation des ressources naturelles.

Domaine d'action prioritaire régional D: Réagir aux effets du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation

Stratégies d'adaptation

Objectifs du domaine d'action prioritaire régional D

- Améliorer les capacités nationales et régionales d'adaptation aux effets préjudiciables du changement climatique.
- Identifier les pratiques d'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.
- Réduire la contribution de l'agriculture au changement climatique.

70. Le changement climatique devrait avoir une incidence majeure sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la région. Ses effets sur l'agriculture pourraient être nombreux et divers: changements de température, précipitations, événements climatiques extrêmes et élévation du niveau des mers. Il pourrait en résulter une aggravation de la pénurie d'eau, une dégradation des terres, de mauvaises récoltes, la disparition des parcours et d'autres couvertures végétales, des cheptels décimés, un recul de la production halieutique et la détérioration de la qualité du poisson.
71. Il est donc prioritaire et urgent pour la Région de planifier des stratégies d'adaptation au plan national comprenant le développement de systèmes d'alerte rapide, l'établissement de cadres nationaux unifiés et le renforcement de la coordination intersectorielle. Il est également urgent d'améliorer les capacités techniques et institutionnelles de suivi et d'évaluation des effets du changement climatique. La coopération régionale dans les domaines de la collecte de données, de l'échange d'informations, du suivi et de l'évaluation des effets du changement climatique est un élément important de la mise en œuvre de ces domaines d'action prioritaire.

Problèmes et défis

72. La disponibilité des ressources dans la Région est très irrégulière et limitée, et cette situation devrait être aggravée par les effets du changement climatique. Le défi à relever

consistera à réduire les incidences du changement climatique tout en maintenant des niveaux adéquats de production alimentaire et en élaborant des bonnes pratiques d'adaptation à ce changement. Il s'agira de s'attaquer à ces effets à plusieurs niveaux – micro, méso, et macro – ainsi qu'au niveau régional, et d'élaborer des stratégies d'adaptation avec les parties prenantes.

73. Une composante importante des activités liées au changement climatique est l'appui fourni à la planification institutionnelle des stratégies d'adaptation. Il faudra également s'appuyer sur le renforcement des capacités, ce qui inclut l'évaluation des effets du changement climatique et de la vulnérabilité, l'observation et le suivi, la communication et l'établissement de réseaux ainsi que l'identification et la mise en œuvre des activités d'adaptation et d'atténuation.
74. Les contraintes financières qui empêchent de procéder aux investissements dans les programmes concernant le changement climatique constituent un problème important. Les mécanismes financiers mondiaux prévus pour l'adaptation à ce changement et l'atténuation de ses effets peuvent fournir des ressources supplémentaires qui pourraient être exploitées. Il est également possible de tirer parti des ressources financières intrarégionales.

F. Domaine d'action prioritaire régional E: Se préparer et réagir aux situations d'urgence dans l'agriculture et l'alimentation

Objectifs du domaine d'action prioritaire régional E

- Renforcer les capacités de réaction aux catastrophes et de réduction des risques.
- Lier les efforts de secours au développement durable à long terme.
- Atténuer l'incidence à long terme des catastrophes.

75. La Région subit depuis longtemps toutes sortes de catastrophes aussi fréquentes que persistantes, comme les sécheresses, les maladies et les foyers épidémiques qui déciment les populations animales et végétales, sans oublier les catastrophes récentes dont l'homme est responsable comme les guerres ou les déplacements de populations. La vulnérabilité aux chocs des prix due à la forte dépendance à l'égard des importations alimentaires est une cause importante de souffrances pour les populations de la Région, comme l'a démontré la flambée récente des prix alimentaires en 2007-2008. Ces chocs ont accru la pauvreté chronique et la faim, notamment parmi les populations très pauvres, aux capacités d'adaptation limitées. Accroître la capacité de prévoir ces catastrophes et de s'y préparer longtemps avant qu'elles se produisent devrait permettre d'atténuer leurs effets dans une large mesure.
76. Il est donc prioritaire et urgent pour la Région d'installer des systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophe imminente et d'élaborer des plans de préparation aux catastrophes afin de réagir rapidement à toute menace de rupture d'approvisionnement de denrées alimentaires ou d'interruption de la production agricole. Il est tout aussi important de renforcer les capacités de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes, y compris ceux causés par les maladies animales et transfrontières.

Problèmes et défis

77. La plupart des pays de la Région n'ont pas les capacités suffisantes pour réagir aux situations d'urgence et à la menace qu'elles représentent pour les moyens de subsistance des plus vulnérables. L'incapacité à répondre à ces chocs plonge les plus défavorisés dans

des situations dramatiques qui menacent leur sécurité alimentaire. Réduire la vulnérabilité à court et à long terme est une priorité importante pour la Région.

78. Il faut tenir compte également d'un facteur important qui aggrave l'impact des situations d'urgence. Il s'agit de la forte densité des populations dans certaines zones et du nombre important de jeunes enfants. Les femmes et les enfants subissent souvent, et de manière disproportionnée, les effets dévastateurs des situations d'urgence. La nature fragile des ressources naturelles crée un fardeau supplémentaire qui empêche les pays de s'adapter aux effets négatifs des catastrophes.
79. Les situations d'urgence de nature régionale incluent également les organismes nuisibles et les maladies transfrontières, qui nécessitent un effort coordonné au niveau régional.

IV. MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGIONAL DE PRIORITÉS

80. Le réseau des bureaux décentralisés dans la Région comprend le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient, trois bureaux sous-régionaux (Afrique du Nord, Proche-Orient asiatique, les États du Golfe et le Yémen) et douze représentations de la FAO¹⁸, y compris neuf représentations à part entière.
81. Les bureaux décentralisés de la FAO dans la Région ont les compétences de haut niveau pour conduire les activités interdisciplinaires sous-régionales et régionales axées sur les domaines prioritaires du cadre régional de priorités. Les capacités de la FAO dans la Région seront considérablement renforcées suite à l'établissement de bureaux sous-régionaux au Proche-Orient asiatique, dans les États du Golfe et au Yémen. Ces nouveaux bureaux sous-régionaux compteront trente-sept fonctionnaires techniques qui apporteront leurs compétences décentralisées dans les disciplines suivantes: systèmes alimentaires, nutrition et sécurité sanitaire des aliments, irrigation et ressources hydriques, propriété foncière, production végétale, protection des végétaux, lutte contre le criquet pèlerin, production animale et santé, forêts, pêches, environnement, agro-industries, technologies de l'information, gestion de l'information et des connaissances au service du développement, analyse des politiques, élaboration des politiques, politiques commerciales, activités menées dans le cadre de projets nationaux et régionaux, et élaboration du programme de terrain.
82. La FAO, par le biais de ses fonctions essentielles, fournira une aide dans les domaines suivants: a) suivi et évaluation des tendances et des perspectives à moyen et à long termes; b) collecte et communication d'informations, de connaissances et de statistiques; c) élaboration de normes et d'instruments internationaux; d) options et conseils sur les stratégies et politiques; e) appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités; f) plaidoyer et communication; g) interdisciplinarité et innovation; h) partenariats et d'alliances. Pour que le cadre régional de priorités soit mis en œuvre avec efficacité, les compétences seront combinées et rationalisées dans un souci d'efficacité en se concentrant sur les priorités identifiées et en établissant des synergies entre les domaines techniques dans le cadre d'une démarche participative afin de prendre en compte les diverses facettes de la nature interdisciplinaire de ces priorités et de leurs résultats escomptés. La mise en œuvre sera facilitée par la création de groupes d'experts thématiques intervenant dans trois domaines essentiels: les systèmes alimentaires et

¹⁸ Le réseau régional de la FAO comprend le Bureau régional pour le Proche-Orient basé au Caire et trois bureaux sous-régionaux, à savoir le Bureau sous-régional pour le Proche-Orient asiatique basé au Caire avec des représentants de la FAO en Syrie, en Iraq, en Iran, en Jordanie, au Liban et en Égypte; le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord à Tunis avec des représentants de la FAO en Mauritanie, au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Libye; et le Bureau sous-régional pour les États du Golfe à Abou Dhabi avec un représentant de la FAO au Yémen.

agricoles; l'aide sur des questions institutionnelles, sociales et économiques; et les ressources naturelles et le changement climatique. En outre, la réforme de la décentralisation de la FAO renforcera les liens opérationnels et techniques entre le Bureau régional, les bureaux sous-régionaux et les bureaux nationaux et les rendra plus cohérents.

Élaboration du programme de terrain et mobilisation des ressources

83. L'élaboration et la mise en œuvre du programme de terrain dans la Région concernent un portefeuille de projets important couvrant un large spectre d'activités comprenant l'agriculture, les pêches, les forêts, la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité alimentaire et d'autres. L'expérience acquise et les leçons tirées de la formulation et de la mise en œuvre de ces projets et de l'appui opérationnel corrélé représentent une aide précieuse pour les pays membres de la Région. En particulier, les projets de coopération technique seront alignés sur le cadre régional de priorités tout en continuant d'être fondés sur les besoins et les demandes de chaque pays tels qu'ils sont exprimés dans les cadres programmatiques nationaux.
84. Les crédits nécessaires à la mise en œuvre du cadre régional de priorités proviendront du programme ordinaire de la FAO et de ressources extrabudgétaires allouées à divers programmes de l'Organisation. Le Bureau régional évaluera l'écart de financement et multipliera les contacts avec les donateurs dans et à l'extérieur de la Région pour promouvoir des programmes de coopération répondant aux priorités et aux besoins régionaux dans des domaines mutuellement avantageux. La mobilisation des ressources extrabudgétaires sera entreprise en étroite collaboration avec le Département de coopération technique de la FAO afin d'aligner la stratégie régionale de mobilisation des ressources sur la stratégie institutionnelle de la FAO. Une collaboration étroite avec le Service des opérations et de la mobilisation des ressources (TCSR) permettra d'adopter une approche et une procédure rationalisée pour la mobilisation des ressources.

Partenariats

85. Dans le cadre de la stratégie de partenariats de la FAO, le cadre régional de priorités servira de plateforme pour établir des priorités avec les principaux acteurs de la Région, notamment les organisations régionales, les institutions et les réseaux de l'ONU, les organisations techniques, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. À cette fin, le cadre régional de priorités sera présenté à l'Organisation régionale, aux institutions de l'ONU et aux donateurs actifs dans la région après son adoption à la Conférence régionale.
86. Une priorité élevée sera accordée aux partenariats axés sur le plaidoyer des principaux objectifs de la FAO et sur les connaissances et la mise en commun des expériences à l'appui de la coopération régionale. Le rôle des commissions régionales et des réseaux thématiques régionaux existants¹⁹ couvrant les thèmes principaux de la région, dont l'eau, les politiques et les connaissances, sera renforcé. Le Bureau pour le Proche-Orient encouragera les partenariats avec les ONG et les OSC dans la Région dans le cadre du nouveau CSA réformé, à l'appui de l'objectif qui est d'éradiquer la faim dans la région. Reconnaisant leur rôle dans le développement de l'agriculture, le Bureau régional pour le Proche-Orient s'efforcera de trouver des possibilités d'établir des partenariats avec les

¹⁹ Notamment: l'Association de commercialisation des produits agricoles et alimentaires pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (AFMANENA), l'Association des institutions de recherche agricole du Proche-Orient et d'Afrique du Nord (AARINENA), l'Association régionale du Crédit agricole pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (NENARACA), le Centre régional sur la réforme agraire et le développement rural pour le Proche-Orient (CARDNE), le Réseau interislamique de gestion et de développement des ressources, le Réseau régional Proche-Orient et Afrique du Nord pour les politiques agricoles (NENARNAP), le Réseau du Proche-Orient et d'Afrique du Nord sur les connaissances et les informations concernant l'agriculture et le monde rural (NERAKIN-RAIS), le Réseau de communication pour le développement agricole et rural (RADCON), et le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC).

associations d'agriculteurs et le secteur privé afin de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et d'atténuer la pauvreté, notamment par le partage des connaissances et l'investissement.

87. Les cadres de l'ONU déjà établis fournissent une excellente base de travail avec les partenaires. Le Bureau régional de la FAO vise à positionner stratégiquement la FAO dans le système des Nations Unies en place dans la Région et à contribuer à l'atteinte des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, il convient de noter qu'au cours des deux dernières années, le Bureau régional de la FAO a renforcé considérablement ses relations avec les institutions de l'ONU, le FIDA et la Banque mondiale. Ces efforts ont débouché sur plusieurs initiatives communes, notamment la publication de rapports importants sur la sécurité alimentaire et les investissements dans l'agriculture dans la Région. Le Bureau régional de la FAO collabore activement avec ses partenaires de l'ONU dans le cadre de la Région et du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de sensibiliser davantage l'opinion aux questions d'une importance stratégique telles que la sécurité alimentaire et le changement climatique, et il fournit des orientations aux équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne les plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le Bureau régional de la FAO dirige également le groupe de réflexion sur la sécurité alimentaire au sein du Mécanisme de coordination régional établi dans le cadre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).
88. Le cadre régional de priorités servira également d'instrument de plaidoyer et de dialogue pour renforcer la coopération avec des organisations régionales majeures, y compris la Ligue des États arabes, l'Organisation arabe pour le développement agricole, l'Union du Maghreb arabe et l'Organisation de la Conférence islamique, dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement agricole et de la gestion des ressources naturelles. Il contribuera également à renforcer la collaboration technique avec des organisations techniques basées dans la Région, comme le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA) et le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD).

Suite à donner, suivi et évaluation

89. Après son adoption par les pays membres, le cadre régional de priorités sera transposé dans des plans d'action opérationnels contribuant aux différents résultats stratégiques hiérarchisés de la FAO au moyen de la formulation des résultats régionaux, et formalisé dans le Programme de travail et budget sous-régional et régional à partir de 2012. Le cadre régional de priorités servira également à l'élaboration des cadres de programmation nationaux et des plans de travail par pays.
90. À partir de 2012, un suivi régulier permettra d'identifier les réalisations, les facteurs de succès, les obstacles, les enseignements tirés ainsi que les actions qui doivent être conduites pour améliorer le fonctionnement des programmes, conformément aux systèmes de suivi et d'établissement de rapports axés sur les résultats qui sont actuellement développés et déployés par l'Organisation. Les programmes pourront ainsi être ajustés et perfectionnés en fonction des retours d'informations. À cette fin, des informations seront constamment collectées dans le contexte des mécanismes régionaux/sous-régionaux du Programme de travail et budget. En outre, des évaluations thématiques particulières devront être périodiquement conduites en fonction d'objectifs particuliers comme le plaidoyer, la sensibilisation et la mobilisation de ressources. Le cadre régional de priorités est donc un document vivant en évolution constante.
91. Le réseau décentralisé de la Région participe pleinement à la mise en œuvre du cadre régional de priorités, dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO et en coopération étroite avec les pays membres et les partenaires du développement.

92. Le cadre régional de priorités sera revu tous les deux ans afin d'inclure tout fait nouveau résultant des programmes de pays, des changements dans les priorités stratégiques de la FAO, ou à la demande des pays membres de la Région.

Annexe I. Récapitulatif des principales actions proposées dans le cadre de chaque priorité régionale: par sous-régions
(sur la base des conclusions d'une réunion consultative organisée au Caire du 4 au 7 octobre 2010)

Groupe sous-régional pour l'Afrique du Nord (SNE)	Groupe sous-régional pour le Proche-Orient asiatique (SNO)	Groupe sous-régional pour les États du Golfe et le Yémen (SNG)
Priorité A: Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités pour une élaboration et une mise en œuvre plus efficaces des politiques, ainsi que leur suivi et leur évaluation. 2. Contribuer à l'identification des projets d'investissement et de renforcement des capacités nationales. 3. Renforcer les liens entre la recherche et le développement et la vulgarisation. 4. Améliorer les systèmes d'information. 5. Promouvoir l'intégration dans les pays. 6. Programmes d'éducation pour améliorer la compréhension des questions liées à l'alimentation. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire / empêcher les pertes et améliorer la qualité et la sûreté à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. 2. Promouvoir l'agriculture déterminée par la demande et développer la chaîne de valeur agricole. 3. Exploiter le potentiel de l'agriculture pluviale et promouvoir la diversification tout en assurant un usage optimal de l'eau et des terres. 4. Améliorer la recherche et la vulgarisation, et promouvoir l'investissement pour augmenter la productivité agricole. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir des interventions axées sur les communautés, des mesures de protection sociale ne provoquant pas de distorsions, des mesures institutionnelles et des programmes et campagnes de sensibilisation. 2. Améliorer les normes en matière de nutrition, de qualité et de sécurité sanitaire des aliments. 3. Stabiliser l'offre alimentaire et les prix en s'appuyant sur des approches de gestion des risques axées sur les marchés et des programmes de diversification. 4. Promouvoir la disponibilité alimentaire en fonction des avantages comparatifs, ou des investissements à l'étranger, tout en réduisant les pertes à toutes les étapes de la chaîne de valeur.
Priorité B: Stimuler la production agricole et le développement rural pour améliorer les moyens de subsistance		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer les actions visant à insérer les femmes dans tous les domaines et renforcer les capacités dans ces domaines. 2. Adopter des approches participatives, multidisciplinaires et intégrées. 3. Appuyer la commercialisation et la valorisation des produits locaux et traditionnels. 4. Renforcer les activités d'appui dans l'agriculture urbaine et péri-urbaine et reconnaître le rôle de celle-ci. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approche globale de l'agriculture, étant entendu qu'elle est un facteur de croissance essentiel du point de vue de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. 2. Promouvoir la coopération régionale compte tenu des avantages comparatifs et de la sécurité alimentaire. 3. Promouvoir les investissements dans l'agriculture en améliorant les marchés, les finances rurales et le crédit. 4. Développer des systèmes d'information fiables pour l'agriculture et l'alimentation. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la coopération économique régionale et l'intégration des politiques pour l'agriculture et l'alimentation ainsi que les réglementations commerciales. 2. Intégrer l'investissement agricole et les secteurs des services sociaux au profit des petits exploitants afin de produire un impact maximal sur les moyens de subsistance des ruraux. 3. Renforcer les capacités à toutes les étapes de la chaîne de valeur.
Priorité C: Gérer durablement les ressources naturelles		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Approche intégrée de la gestion de l'eau, politiques, investissements et formation dans ce domaine. 2. Systèmes permettant d'économiser les ressources naturelles et l'eau. 3. Conservation des ressources génétiques et/ou réhabilitation des connaissances traditionnelles. 4. Amélioration de la gestion des risques liés aux situations d'urgence. 5. Meilleure coopération entre les pays de la région. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Politiques adaptées à une gestion efficace de l'eau et des terres. 2. Technologies permettant d'accroître la disponibilité (y compris les eaux usées) et l'utilisation rationnelle de l'eau. 3. Élaborer un plan complet d'utilisation des terres. 4. Encourager la participation de toutes les parties prenantes dans la planification et la gestion des ressources en eau. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adopter des systèmes d'irrigation modernes et des techniques permettant d'économiser l'eau. 2. Adopter des règles et des réglementations favorisant l'utilisation durable de l'eau, en particulier l'eau souterraine. 3. Envisager de réformer les politiques d'incitation à un usage plus efficace de l'eau. 4. Élaborer des plans nationaux pour la réutilisation des eaux usées dans l'agriculture.

Annexe I (suite)

SNE	SNO	SNG
Priorité C: Gérer durablement les ressources naturelles (suite)		
<p>6. Gestion et conservation des pêches (recherche, données, formation, etc.).</p> <p>7. Planification et politiques en faveur des pêches et de l'aquaculture; infrastructures et commercialisation.</p> <p>8. Améliorer la contribution durable de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence des populations les plus vulnérables.</p> <p>9. Élaborer des approches pour que l'aquaculture soit reconnue comme une entité distincte ayant ses propres différences en termes de problématiques, d'expertise et de besoins de renforcement de capacités.</p> <p>10. Régénération de la végétation et de l'importance des forêts dans la lutte contre le changement climatique, la pauvreté et la désertification.</p>	<p>5. Promouvoir la coopération régionale concernant l'utilisation des eaux transfrontières.</p> <p>6. Formuler des politiques et renforcer les capacités (institutionnelles et humaines) en matière de gestion, de suivi et de conservation des ressources halieutiques et aquacoles.</p> <p>7. Adopter et mettre en œuvre le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.</p> <p>8. Appuyer le rôle des pêches dans la sécurité alimentaire, la nutrition et la réduction de la pauvreté en favorisant les micro-entreprises, en améliorant la commercialisation, les manipulations et le traitement post-récolte et la sensibilisation.</p> <p>9. Appuyer l'échange régional des connaissances et de la technologie dans le domaine de l'aquaculture.</p> <p>10. Protection, remise en valeur et gestion fondée sur les communautés des parcours.</p>	<p>5. Envisager l'utilisation des eaux saumâtres pour certaines espèces qui tolèrent le sel, lorsque cela est réalisable économiquement.</p> <p>6. Améliorer la capacité du cadre national pilotant le service de vulgarisation en matière d'irrigation, y compris en établissant un lien étroit avec les systèmes nationaux de recherche agricole, et en réglementant et en coordonnant les activités de vulgarisation du secteur privé.</p> <p>7. Appuyer les capacités permettant de faire appliquer strictement le Code de conduite pour protéger les ressources halieutiques.</p> <p>8. Fournir un appui plus marqué à la Commission des pêches afin de répondre aux besoins urgents et relever les défis dans les pays membres.</p> <p>9. Améliorer les bases de données existantes sur les pêches.</p> <p>10. Encourager les multiples usages de l'eau provenant de l'aquaculture.</p>
Priorité D: Réagir aux effets du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation		
<p>1. Appuyer la planification institutionnelle des stratégies d'adaptation en vue d'élaborer des cadres nationaux unifiés et renforcer l'efficacité de la coordination intra-régionale et inter-sectorielle.</p> <p>2. Renforcer les capacités (y compris l'évaluation des effets du changement climatique et de la vulnérabilité, l'observation et le suivi, la communication et l'établissement de réseaux, et l'identification et la mise en œuvre d'activités d'adaptation et d'atténuation).</p> <p>3. Améliorer la capacité à accéder facilement aux ressources financières disponibles pour le changement climatique.</p> <p>4. Promouvoir les meilleures pratiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets à tous les échelons de la Région.</p>	<p>1. Renforcer les capacités de suivi et d'évaluation des effets du changement climatique.</p> <p>2. Élaborer des politiques de planification et d'adaptation comprenant notamment la gestion des risques et des systèmes d'alerte rapide, et les intégrer à d'autres plans nationaux.</p> <p>3. Coopération régionale en matière de collecte des données, d'échange d'information, de suivi et d'évaluation des effets du changement climatique.</p> <p>4. Améliorer l'information et la sensibilisation du public.</p> <p>5. Programmes d'atténuation et d'adaptation dans l'agriculture, les forêts et les pêches.</p>	<p>1. Placer l'adaptation au changement climatique au rang des questions particulièrement préoccupantes aux niveaux régional et mondial.</p> <p>2. Utiliser les systèmes d'alerte précoce comme moyen efficace d'identifier les activités d'adaptation.</p> <p>3. Renforcer les capacités institutionnelles et techniques de suivi et d'évaluation des effets du changement climatique.</p> <p>4. Nécessité de prendre contact avec les donateurs et les institutions de financement à l'échelon régional pour traiter le problème.</p>
Priorité E: Se préparer et réagir aux situations d'urgence dans l'agriculture et l'alimentation		
<p>1. Mettre en place des systèmes d'alerte rapide en cas de situations extrêmes dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.</p> <p>2. Évaluer les besoins, formuler et mettre en œuvre des programmes de secours et de réhabilitation.</p> <p>3. Renforcer les capacités de suivi, de détection, de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes, y compris les maladies animales et végétales transfrontières et les foyers d'infestation de ravageurs.</p>		

Annexe III. Liste des résultats organisationnels de la FAO (RO)

- A01 Politiques et stratégies d'intensification durable et de diversification de la production agricole à l'échelle nationale et régionale.
- A03 Réduction durable des risques liés aux pesticides à l'échelle nationale, régionale et mondiale.
- A04 Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional.
- B01 Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique
- B02 Diminution des épizooties et des risques associés pour la santé publique.
- B03 Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques animales, pour la production animale.
- C01 Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis.
- C02 La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la création ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches, et aux mesures suivantes.
- C03 Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable.
- C04 Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture.
- C06 Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées.
- D03 Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace les programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments en conformité avec les normes internationales.
- E02 Les politiques et pratiques affectant les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international.
- E03 Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres.
- E06 Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre.
- F01 Les pays assurent la promotion et le développement de la gestion durable des terres.
- F02 Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers.
- F06 L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités.
- G03 Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent les impacts de développement et de réduction de la pauvreté de l'agro-industrie et des entreprises agricoles.
- G04 Les pays ont une connaissance et des capacités accrues de l'analyse de l'évolution des marchés agricoles, des politiques et des réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces.

-
- H01 Les pays et les autres parties prenantes ont renforcé leurs capacités de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.
- H03 Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de traiter les problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.
- H04 Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et d'accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
- I01 La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions.
- I02 Les pays et les partenaires réagissent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence grâce à des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture.
- K03 Les gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives.
- L01 Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement aux niveaux national et régional.
- L02 Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité.